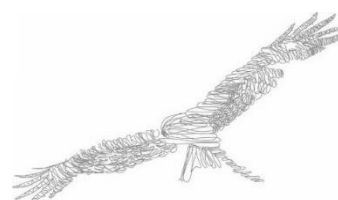


#Inventer**demain**

Préparons la charte 2028 > 2043
du Parc des Volcans d'Auvergne



NOTE STRATEGIQUE pour la préparation du projet de charte

Quelle ambition

pour les Volcans d'Auvergne en 2043 ?

Quelles orientations politiques

se fixent les signataires de la future charte du Parc ?



Sommaire

1. LES PNR : UN DISPOSITIF NATIONAL ET LOCAL POUR GUIDER ET CONFORTER UNE ACTION COLLECTIVE.....	4
Vocation : préserver et valoriser les patrimoines	4
Cadre d'une politique contractuelle	4
(Re)classement d'un Parc naturel régional	5
Gestion et valeurs Parc naturel régional	5
2. LES CLASSEMENTS ET CHARTES DU PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE AU FIL DU TEMPS	6
3. DES PATRIMOINES HORS NORME FONDANT LE CLASSEMENT DU PARC	7
4. LES ACTEURS AU CŒUR DE LA RÉVISION DE LA CHARTE.....	8
Un périmètre renforcé sur ses marges.....	8
Une gouvernance partenariale de la révision de charte pour représenter ses signataires	8
Des ateliers de concertation pour définir le nouveau projet	9
5. SYNTHÈSE DE DONNÉES ESSENTIELLES POUR LA FUTURE CHARTE.....	9
Patrimoine naturel, milieux et activités agricoles et forestiers	10
Diagnostic du territoire	10
Paroles locales	12
Priorités convergentes exprimées par les habitants et les élus	12
Législation et stratégies	13
Attentes nationales	14
Paysages, énergie, aménagements et lieux de vie	15
Diagnostic du territoire	15
Paroles locales	17
Législation et stratégies	17
Attentes nationales	18
Tourisme, loisirs & sports de loisirs.....	21
Diagnostic du territoire	21
Paroles locales	21
Attentes nationales	22
Evolution prospective du climat.....	23
Conclusions et enjeux.....	24
6. DES CHOIX STRATÉGIQUES POUR GUIDER LA PRÉPARATION DE LA FUTURE CHARTE	26
Premiers cadrages.....	26
Ambition, orientations, mesures et objectifs stratégiques	27
12 mesures envisagées.....	28

1. LES PNR : UN DISPOSITIF NATIONAL ET LOCAL POUR GUIDER ET CONFORTER UNE ACTION COLLECTIVE

Vocation : préserver et valoriser les patrimoines

Concourant aux politiques nationales¹, un Parc naturel régional constitue un cadre privilégié de politiques locales partenariales mises en œuvre en faveur de **patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables et fragiles d'espaces ruraux**.

En effet, le classement du territoire en Parc naturel régional a pour vocation de maintenir et transmettre ces patrimoines :

- > en réalisant des actions de **préservation**
- > en inscrivant dans le **développement** durable des projets d'aménagements et de valorisations économiques, culturelles des ressources locales.



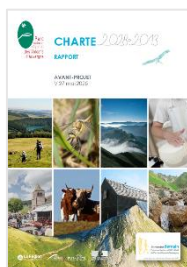
Cadre d'une politique contractuelle

De manière volontaire et concertée (avec de multiples partenaires, socioprofessionnels et les habitants), les élus des Communes et de leurs groupements, des Départements, de la Région et l'Etat se fixent de façon solidaire les **engagements dans la charte du Parc, en termes de démarches à mener et de principes à respecter**, pour répondre à 5 grands objectifs cadres.



La charte comprend :

- > **un rapport :**
 - o orientations (déclinées en mesures et principes) de protection, de mise en valeur et de développement du territoire pour préserver et valoriser les patrimoines
 - o dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte
 - o dispositif de suivi de l'évolution du territoire au regard de mesures prioritaires
 - o modalités de gouvernance et de concertation
- > **un plan de Parc**, au 100 000^e spatialisant les mesures du rapport qui ne s'appliquent pas à l'ensemble du Parc
- > **des annexes :**
 - o listes et cartes des collectivités du périmètre d'étude ayant approuvé la charte...
 - o statuts du Syndicat mixte du Parc
 - o programme d'actions du Syndicat mixte du Parc et plan de financement des 3 premières années du classement
 - o rapport environnemental...



¹ Protection de l'environnement, aménagement, développement économique et social du territoire, éducation et formation du public



(Re)classement d'un Parc naturel régional

Sur demande de la Région, la décision de « classement » du Parc est prise par l'Etat pour **15 ans**, qui s'appuie sur un ensemble de **critères** :

1. **qualité et caractère des patrimoines naturels, paysagers et culturels**, représentant une entité remarquable au plan régional et un intérêt reconnu au niveau national, présents sur un périmètre délimité de manière cohérente et pertinente au regard de ces patrimoines, en tenant compte des éléments pouvant déprécier la qualité et la valeur patrimoniales du territoire

Ces éléments sont appréciés au regard d'un **diagnostic** du territoire élaboré pour présenter les patrimoines (leurs caractéristiques, leurs évolutions) et définir les enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire
2. **qualité du projet de territoire** (la charte) élaboré et adopté par les collectivités et **détermination des collectivités à le mener** (niveau d'ambition des engagements)
3. **capacité de l'organisme chargé de l'aménagement et de la gestion du Parc** : un syndicat mixte regroupant l'ensemble des collectivités concernées.

Dans le cas du reclassement du Parc (comme c'est le cas pour le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne), la procédure prévoit de tirer un enseignement de la mise en œuvre de la précédente charte en réalisant son **évaluation**.



Gestion et valeurs Parc naturel régional

Dans le cadre fixé par la charte, le **syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc** est chargé :

- > de veiller à son respect. A ce titre, il est **associé et/ou consulté** dans le cadre de nombreux projets (documents de planification, études d'impact...)
- > **d'assurer une cohérence et coordination des démarches** entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que l'Etat, tant dans leur mise en œuvre, qu'en termes d'évaluation des réalisations qui en découlent et de suivi de l'évolution du territoire.
- > **d'aider les signataires à la mise en œuvre de la charte**, notamment au regard des engagements adoptés.

Grâce à son ingénierie qualifiée, il intervient dans de nombreux domaines (éducation, culture, urbanisme, biodiversité, agriculture, tourisme et activités de pleine nature, gestion forestière, exploitation des ressources du sous-sol, artisanat, conciliation des usages, gestion de la fréquentation, aménagement et valorisation de sites naturels...)

Il implique d'autres acteurs (associations, professionnels, habitants, visiteurs...) pour les entraîner dans la dynamique. Ses démarches sont de nature diverse :

sensibilisation aux enjeux locaux, incitation à s'impliquer en faveur du territoire, conseil et accompagnement des projets, fédération autour de problématiques et de projets communs, gestion des sites naturels et paysagers à forts enjeux, promotion de produits de savoir-faire durables...



« Parc naturel régional » est également une philosophie complète qui prône **des valeurs communes** :

- > **préserver** et **qualifier** des paysages, une nature, une architecture, des produits, des savoir-faire, une histoire...
- > **partager des valeurs** : respect, mesure, proximité, dimension humaine, solidarité
- > **faire progresser** les pratiques, placer les atouts locaux au cœur des projets
- > **favoriser** une approche transversale « environnement, développement et social ».

2. LES CLASSEMENTS ET CHARTES DU PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE AU FIL DU TEMPS

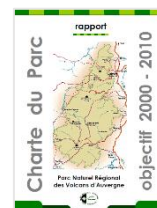
Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été classé initialement en **1977** ; son périmètre regroupait alors 104 Communes et les 5 régions naturelles actuelles. L'objet de la première charte était de lutter contre la baisse démographique du territoire par une politique de valorisation des ressources locales en prévoyant notamment :

- > la réalisation d'aménagements attractifs du territoire (zones nordiques et base nautique)
- > la structuration intercommunale des collectivités locales
- > le soutien au pastoralisme en faveur des grands espaces et de la sauvegarde des races domestiques locales
- > le déploiement d'un programme pédagogique très actif.



Le Parc s'est ensuite étendu pour former un territoire homogène de 153 Communes, constituant un vaste espace d'intérêt patrimonial et paysager majeur pour l'Auvergne. C'est sur cette base, que le Parc a été reclassé successivement en **1993**, puis en **2000**. La population s'étant relativement stabilisée, les orientations ont été étendues à des enjeux plus vastes :

- > une politique forte de protection du patrimoine naturel et paysager
- > la conciliation des usages
- > le développement des mesures agri environnementales
- > la formation des élus
- > l'aménagement d'une offre de randonnée équestre
- > la préparation de projets et de supports éducatifs à l'attention des classes
- > la poursuite des programmes engagés et le réinvestissement des volets économiques et sociaux du développement durable (signalétique des activités, programme Leader plus, marque Parc...)



Le dernier classement du Parc a été décidé en **2013** sur un territoire actuel de 149 Communes (après fusion et/ou défusion de certaines d'entre elles). Par décret du 17 décembre 2021, sur demande de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le classement du Parc a été prorogé par l'Etat jusqu'au 21 juin 2028.



La charte 2013 » 2028 du Parc est structurée autour de 3 grandes orientations :

1. « La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du Parc »	2. « Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes »	1.3. « Une économie entraînée par des activités phares misant sur les ressources du territoire »
Cible : les habitants	Cible : les acteurs publics	Cible : les professionnels
Enjeux : dynamiser le territoire en développant une culture du partage et de l'accueil autour des richesses patrimoniales, qui constituent un bien commun à transmettre, pour aboutir à une solidarité et attractivité territoriales	Enjeux : anticiper, organiser, gérer les atouts environnementaux et patrimoniaux du territoire (grands espaces volcaniques, paysage, biodiversité et milieux naturels, ressource en eau, énergie) dans le cadre d'aménagements maîtrisés et de politiques prospectives adaptées	Enjeux : stimuler des démarches innovantes, solidaires soucieuses d'une utilisation pertinente des ressources naturelles et des savoir-faire locaux (agriculture, accueil touristique, sylviculture et filières de valorisation du bois, exploitation des matériaux du sous-sol).

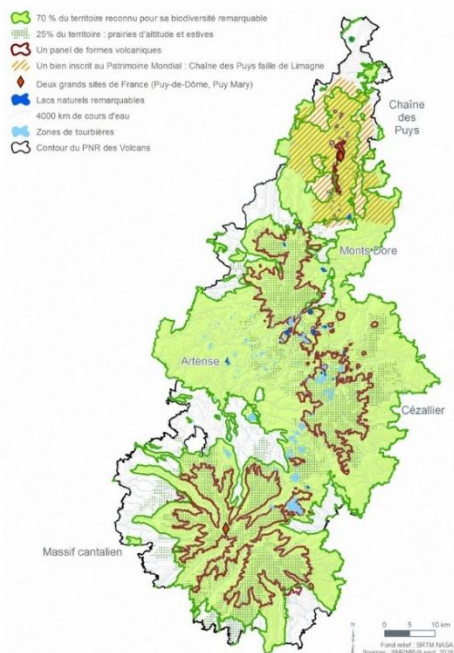


et de **20 mesures** traitant d'enjeux nouveaux ou davantage développés :

- > les échanges culturels et sociaux à développer en faveur des patrimoines et de la solidarité territoriale
- > l'accueil de nouveaux habitants et actifs en valorisant l'attractivité du Parc
- > des projets d'envergure pour la gestion des grandes entités volcaniques du Parc
- > des démarches prioritaires en faveur de la réduction des consommations énergétiques et la maîtrise des conditions de production d'énergie renouvelable
- > des outils pour améliorer l'aide à la décision publique, des dispositions fines en matière d'urbanisme concertées avec les Communes concernées
- > l'orientation 3 consacrée aux activités économiques en proposant des évolutions pour démarquer les productions et les entreprises
- > la forêt et les filières bois, les matériaux et les sites géologiques, l'accompagnement des porteurs de projets économiques, la marque Parc.

3. DES PATRIMOINES HORS NORME FONDANT LE CLASSEMENT DU PARC

Avec près de 400 000 hectares, les Volcans d'Auvergne composent le plus grand Parc naturel régional de France métropolitaine. Aussi vaste qu'un Département, c'est un territoire rural de moyenne montagne, situé à cheval sur le Cantal et le Puy-de-Dôme, de 90 000 habitants.



Sur 120 km du Nord au Sud s'opère la magie de ses **volcans** : de l'ancestral massif cantalien à la jeune Chaîne des Puys, le Parc condense en effet une extraordinaire histoire volcanique, riche de plus de 12 millions d'années d'éruptions successives.

Il s'organise en cinq régions naturelles qui se présentent comme de vastes entités paysagères façonnées et habitées par l'Homme :

- > les Monts Dômes, les Monts Dore, le Céallier et les Monts du Cantal, qui sont des régions volcaniques
- > l'Artense, qui fait figure de témoin du plateau granitique sur lequel ont émergé ces volcans.

Les influences climatiques, la nature des sols et son Histoire font que ce territoire comporte près de **200 sites naturels** dont certains sites, aux paysages emblématiques, font la renommée nationale et internationale du Parc comme la Chaîne des Puys, le Puy Mary volcan et le massif du Sancy.

Le Parc des Volcans d'Auvergne dispose également d'une **biodiversité** remarquable, avec la présence d'espèces rares, menacées et parfois endémiques.



C'est également un pays d'**eau** et de vastes **espaces** :

- > il est aussi sillonné par une multitude de rivières (plus de 4800 km de cours d'eau), comme la Dordogne, affluent de la Garonne, ou la Sioule et l'Alagnon dont les eaux alimentent l'Allier
- > il compte également de nombreux lacs naturels dont une dizaine d'origine volcanique (concentration exceptionnelle en France et en Europe), ainsi qu'un réseau dense zones humides et de tourbières.
- > les forêts recouvrent 1/3 du territoire
- > ainsi que 240 000 hectares de prairies et d'estives, une richesse floristique unique en Europe.



Enfin, le classement du Parc se justifie également pour sa **culture** qui l'a façonné depuis des temps anciens. C'est en effet encore une terre de légendes, de savoir-faire, de villages remarquables... ainsi qu'un terroir généreux : qu'ils soient agriculteurs, artisans, pâtisseries, apiculteurs, entrepreneurs, accompagnateurs, prestataires touristiques..., beaucoup d'acteurs proposent des services et des **produits** locaux de qualité et reconnus, liés à des savoir-faire parfois ancestraux : fromages, salaison, eaux minérales, pierre volcanique...

Le territoire est en particulier marqué par l'importance de l'élevage et notamment du **pastoralisme**, qui s'appuie sur une herbe de grande qualité, à l'origine de 5 AOP (Salers, Cantal, Fourme d'Ambert, Bleu d'Auvergne et Saint-Nectaire) et de races locales (vaches Ferrandaïse et Salers, brebis Rava...) qui jouent un rôle essentiel pour le maintien des paysages ouverts et de la biodiversité.



Les héritages patrimoniaux sont fragiles. Pour autant, les patrimoines matériels et immatériels restent vivants lorsqu'ils se transmettent tout en se réinventant au fil des générations.

4. LES ACTEURS AU CŒUR DE LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC

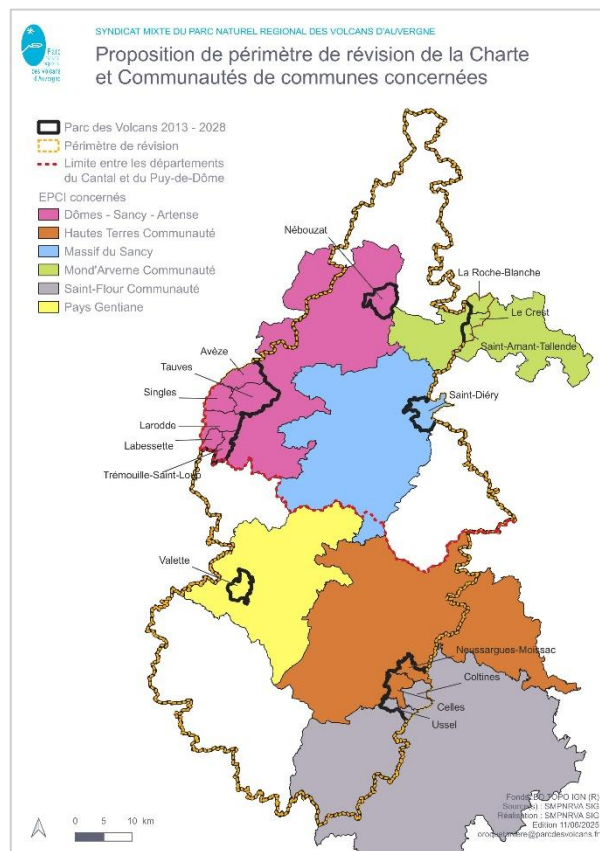
En vue d'obtenir le reclassement « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » pour la période 2028 » 2043, par délibération du 12 décembre 2023, le Comité syndical du Parc a proposé un certain nombre de modalités et sollicité la Région Auvergne Rhône-Alpes. Lors de son assemblée plénière des 21 et 22 mars 2024, celle-ci a prescrit la révision de la charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et confié sa gestion au syndicat mixte.

Un périmètre renforcé sur ses marges

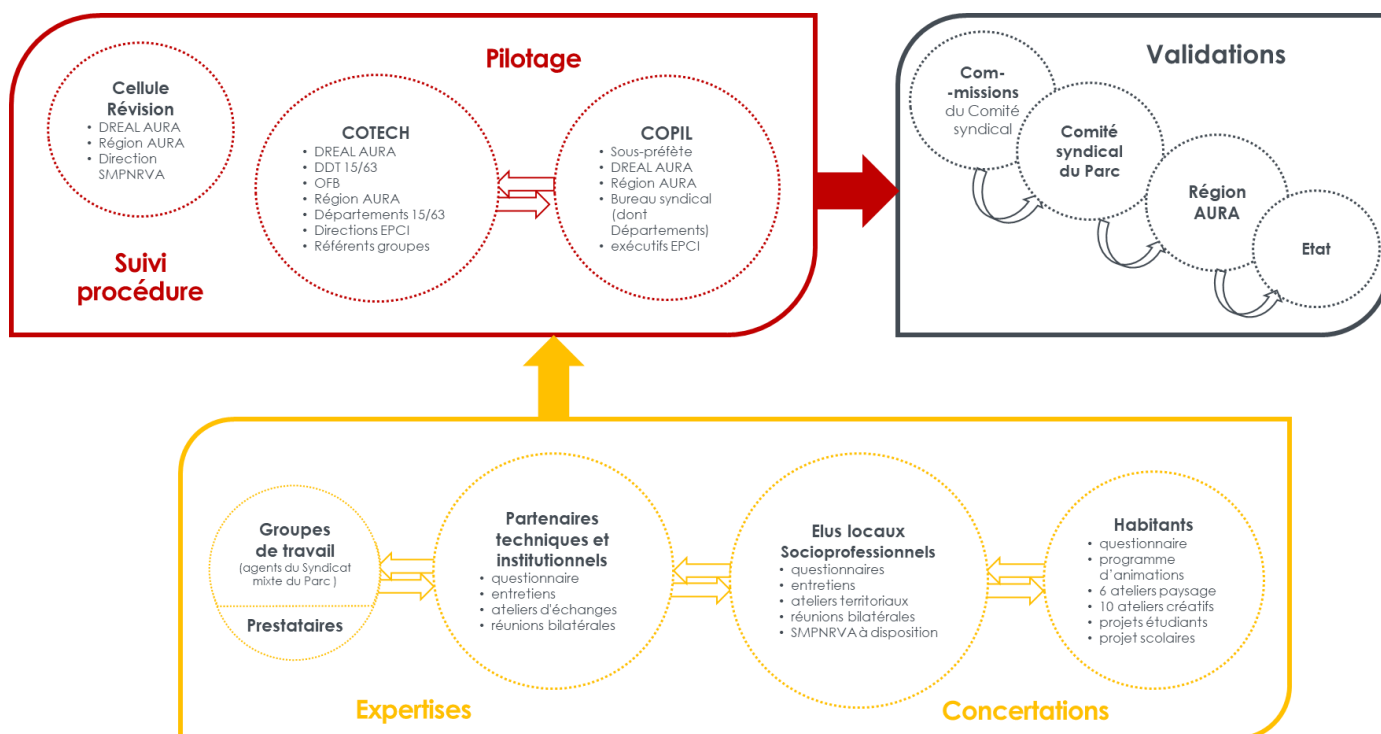
Bénéficiant d'**avis favorables** de l'Etat et de la Région, cohérent avec les orientations générales du Parc, le périmètre d'étude s'appuie en premier lieu sur le périmètre actuellement classé du Parc.

Conforté en son cœur (**Nébouzat** et **Valette**), il intègre également quelques extensions sur ses marges, justifiées en termes de continuité territoriale et patrimoniale, ainsi que de cohérence de gestion :

- > **Saint-Amant-Tallende**
- > **Le Crest**
- > **La Roche-Blanche**
- > **Saint-Diéry**
- > **Avèze**
- > **Labessette**
- > **Larodde**
- > **Singles**
- > **Tauves**
- > **Trémouille-Saint-Loup**
- > **Neussargues-Moissac**
- > **Celles**
- > **Ussel**
- > **Coltines.**



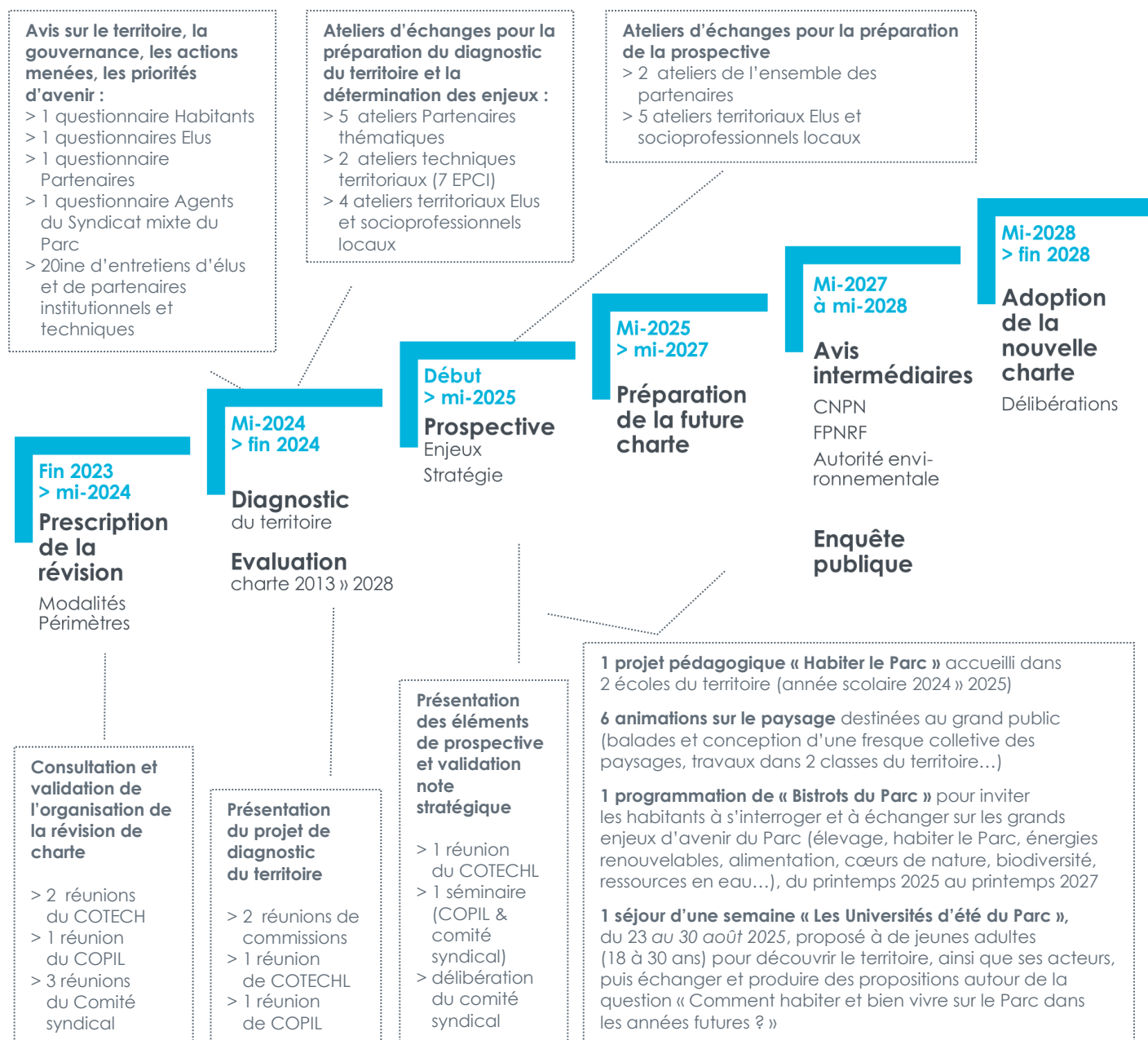
Une gouvernance partenariale de la révision de charte pour représenter ses signataires



Des ateliers de concertation pour définir le nouveau projet

Validées par les instances de gouvernance techniques et politiques, plusieurs processus d'association et de concertation de différents acteurs sont en cours depuis mi-2024.

Avec le concours de prestataires experts, recrutés à l'issue d'un appel d'offres, des moyens de consultation complémentaires des acteurs territorialement concernés par le Parc et sa révision sont déployés. Etat d'avancement de la concertation mi-2025 :



5. SYNTHÈSE DE DONNÉES ESSENTIELLES POUR LA FUTURE CHARTE

Un certain nombre d'éléments peuvent nourrir les choix à opérer concernant l'ambition générale du projet, ainsi que les orientations et objectifs stratégiques du futur projet de territoire 2028 » 2043 :

- > le fruit des échanges des temps de concertation présentés ci-avant
- > 3 études réalisées : un diagnostic du territoire, une évaluation de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028 du Parc, une étude sur l'évolution passée et à venir du climat sur le Parc
- > les attentes et stratégies nationales et régionales, ainsi que la législation.

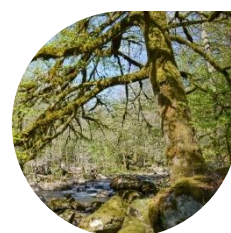
Ces éléments sont présentés ci-après de manière synthétique.

Diagnostic du territoire

ATOUTS

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire qui se caractérise en 2025 par :

- > une forte **mosaïque de milieux naturels** qui contribue à la résilience face aux effets du changement climatique. Leur variété (escarpements rocheux et falaises, forêts, cours d'eau, tourbières et zones humides, prairies...), leur densité, leurs spécificités et leur bon état de conservation dans leur grande majorité, contribuent à la très grande diversité des espèces animales et végétales qui y sont présentes.
- > un nombre important d'**espèces patrimoniales** fragiles et/ou menacées, pour lesquelles sa responsabilité est forte (par exemple, 96 associations végétales sont considérées comme menacées, soit 32 % des associations recensées).
- > des **espèces dites « ordinaires »** encore présentes, avec des densités importantes, alors que l'effondrement est en cours dans beaucoup d'autres régions françaises
- > la présence du plus vaste espace de **prairies naturelles** anciennes de France (261 000 ha, 60% du Parc) : des espaces ouverts dotés d'une forte biodiversité, où le pastoralisme contribue largement à cette richesse biologique qui profite à la qualité et typicité des produits locaux
- > une **couverture forestière** importante (107 000 ha) aux ressources importantes et diversifiées en essences (63% de feuillus), qui progresse (+ 200 000 m³/an), et des forêts présumées anciennes (9,7 % du Parc)
- > plus de 4800 km de **cours d'eau**
- > 117 plans d'eau, une quinzaine de **lacs naturels remarquables** représentant 70% des lacs du bassin Loire Bretagne
- > **15 masses d'eau souterraines** classées en bon état quantitatif et chimique
- > un réseau remarquable de zones humides (16 700 ha) dont la présence de **tourbières** (1 000 ha) qui disposent d'une biodiversité spécifique exceptionnelle.



86 %

des espaces du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sont identifiés comme des **cœurs de nature**. Le Parc constitue un "réservoir de biodiversité" à l'échelle du Massif central et la Région Auvergne Rhône-Alpes et même un « pont » entre les Alpes et les Pyrénées pour le déplacement des espèces montagnardes, et leur pérennité sont donc essentielles.



Les forêts (1/3 du Parc), les prairies (2/3 du Parc), ainsi que les tourbières constituent des **puits de carbone** très vastes et précieux : séquestration nette annuelle de 713 000 tCO₂/an, en majorité liée à l'accroissement biologique des forêts.

Stockage CO₂ dans nombreux milieux naturels du Parc :

48,6%
dans sols
forestiers



41,2%
dans prairies
naturelles



surfaces réduites
dans zones humides
mais fort captage



L'activité économique majeure du territoire demeure **l'agriculture** qui se démarque grâce à :

- > des surfaces agricoles engagées dans un Projet Agro-Environnemental et Climatique
- > plusieurs signes d'identification (5 AOP Fromages, 2 Label Rouge, 1 IGP Viande)
- > des productions artisanales (pâtisseries, miel...)
- > des races rustiques locales soutenues depuis de nombreuses années
- > l'organisation des acteurs par race bovine, par fromage, par AOP, par territoire
- > la progression de la filière fromagère et une dynamique positive de l'emploi agricole (+212 depuis 2017)
- > des industriels agro-alimentaires d'envergure.

FAIBLESSES

Cependant, comme sur l'ensemble des territoires, les données de terrain témoignent d'une biodiversité en déclin. On relève notamment :

- > la destruction des **zones humides** (drainage, urbanisation, exploitation directe de la tourbe) et le **changement climatique** comme les deux principales menaces qui pèsent sur les milieux naturels, les milieux tourbeux demeurant par ailleurs en grande partie en-dehors des espaces protégés
- > l'**intensification des pratiques** agricoles (fertilisation, période et fréquence d'utilisation, mécanisation), mais également la déprise agricole, ainsi que l'intensification des modes d'exploitation forestière (l'objectif de conserver des écosystèmes naturels peu développés) complètent les **autres pressions** suivantes sur les écosystèmes et les continuités écologiques :
- > progression des aménagements (étalement urbain au Nord et au centre)
- > installation d'infrastructures énergétiques
- > augmentation de la fréquentation touristique d'un certain nombre de sites de renommée
- > impacts de rejets (activités agricoles, assainissement, industrie, non conformité de réseaux d'assainissement des eaux usées de certaines Communes) et altérations hydromorphologiques.

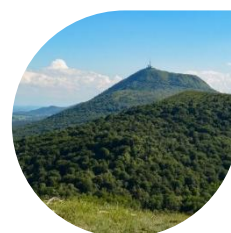
Face à cela, l'attention accordée par les acteurs locaux à cette érosion du patrimoine naturel n'est pas forcément au centre des préoccupations locales. Demeure une difficulté à porter un discours questionnant les impacts sur la biodiversité des systèmes de production agricole et sylvicole ; la biodiversité reste vue comme une contrainte et non comme un levier.



seulement du territoire bénéficie de **mesures de protection** forte (3 752 ha en réserves naturelles et arrêtés de protection), alors que l'objectif national² vers lequel tendre est de 10%.

La **ressource en eau** et les **milieux aquatiques** sont particulièrement vulnérables à plusieurs titres :

- > la trame bleue est concernée par une multitude de petits obstacles aux continuités écologiques
- > l'évolution de l'état écologique des cours d'eau, masses d'eau et plans d'eau entre 2013 et 2019 fait état d'une forte dégradation : 44 % d'entre eux sont en perte d'au moins une classe de qualité (alors que 8 % seulement sont en meilleur état). 83% du territoire est sensible à l'eutrophisation
- > l'eutrophisation de certains lacs naturels et anthropiques est en cours ; des proliférations de cyanobactéries sont constatées sur des sites de baignades
- > en 10 ans, les prélèvements d'eau ont fortement augmenté (sauf pour l'industrie fromagère -26,9%) : +25,5% pour la production de neige de culture, +6,1% pour les établissements thermaux et +2,2% pour l'embouteillage et la distribution eau de source.
- > On relève également des difficultés ponctuelles de fourniture d'eau potable sur certains secteurs, des problèmes de qualité d'eau et de rendement de petits réseaux en raison de leur vieillissement et du défaut de protection des captages ou de maîtrise de la qualité.
- > le changement climatique fait que les étiages sont de plus en plus prononcés et induit des pressions croissantes sur les masses d'eau (forte difficulté de recharge des nappes, concentration des polluants)

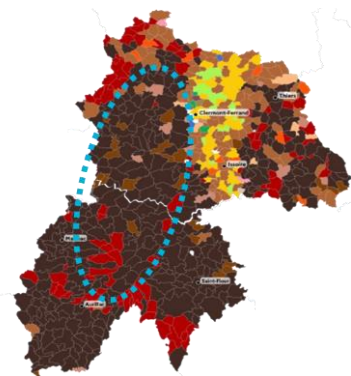


² Stratégie nationale des aires protégées

Au plan économique, l'**agriculture** continue à connaître de fortes difficultés du fait de la baisse importante du nombre d'exploitations agricoles ; beaucoup de regroupements d'exploitations sont réalisés, renforçant dans le même temps le caractère exportateur de la filière et réduisant les possibilités de reprise par de nouveaux exploitants et de nouvelles productions type maraîchage.

Fortement dépendante aux énergies fossiles, l'activité agricole poursuit sa spécialisation dans l'élevage laitier et allaitant, très émettrice de Gaz à Effet de Serre.

Une valorisation locale limitée : pour exemple, à l'échelle du Cantal, 90% du lait produit est livré aux industries ; seulement 10% transformé à la ferme et vendu en circuit court. Dans le même temps, plus de 90% de l'alimentation est composée de produits agricoles importés.



L'**exploitation forestière** reste quant à elle assez faible en raison d'un accès difficile à la ressource (34 % seulement des forêts sont très faciles ou facile d'accès, 15% sont moyennement accessibles, 52% sont difficiles et très difficiles d'accès). Cette activité compte seulement 32 emplois en 2021, avec une légère hausse de +11 emplois entre 2017 et 2021. Seulement 2 secteurs de valorisation locale du bois existent, mais avec de fortes baisses d'emplois : sciage et rabotage du bois (mais peu de scieries) et fabrication de meubles de cuisine. La fabrication de charpentes et d'autres menuiseries a disparu depuis 2013. Pour toutes ces raisons, ici également la valorisation locale est faible.

Paroles locales

Ateliers de concertation des élus et socioprofessionnels « Apéros du Parc » les 11-28-30 avril 2025

ENVIRONNEMENT	AGRICULTURE	GESTION FORESTIÈRE
« Préserver nos ressources » « Optimiser nos réseaux d'eau » « Mieux gérer la forêt » « Lutter contre les espèces envahissantes » « Favoriser une économie exemplaire et nouvelle pour garder la qualité environnementale » « Agir ensemble pour une plus grande protection de la biodiversité et des ressources grâce à une appropriation de cette question pour le plus grand nombre » « Ne plus subir la loi du plus fort » « Resserrer des liens pour des actions Communes » « Identifier les essences forestières pour plus de résilience face au changement climatique »	« Stabiliser les exploitations à taille humaine et transmettre » « Assurer une souveraineté alimentaire » « Maintenir l'agriculture en augmentant le nombre d'agriculteurs et d'exploitations, en gardant ou en retrouvant des exploitations à taille humaine et diversifiées en termes de production » « Maintenir une agriculture extensive, respectueuse, sur moins de surface et permettre l'installation de jeunes exploitants » « Comment s'emparer de la question de production d'ENR ? » « Développer une agriculture locale, raisonnée »	« Redonner une échelle d'exploitation forestière viable et à taille humaine et des forêts diversifiés avec des feuillus » « Informier pour convaincre de gérer durablement les ressources agricoles et forestières » « Valoriser économiquement le bois local » « Concilier usages et réglementation » « Une forêt adaptée au changement climatique et valorisée localement »

Priorités convergentes exprimées par les habitants et les élus

au sein des questionnaires en ligne



Législation et stratégies

Loi NOTRe (2015) et loi Biodiversité (2016)

PNR garants de la cohérence des politiques publiques (notamment concernant la biodiversité et les paysages) sur leur territoire au bénéfice d'un développement équilibré et durable

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (2020)

Dans les documents de planification et d'urbanisme, préciser et garantir les continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité, la biodiversité dite ordinaire..., par l'application de leurs outils réglementaires / cartographiques et en les préservant de toute artificialisation en fixant des limites précises à l'urbanisation

Garantir des activités agricoles et sylvicoles viables dans le respect des sols, de la biodiversité et résilientes face aux impacts du changement climatique

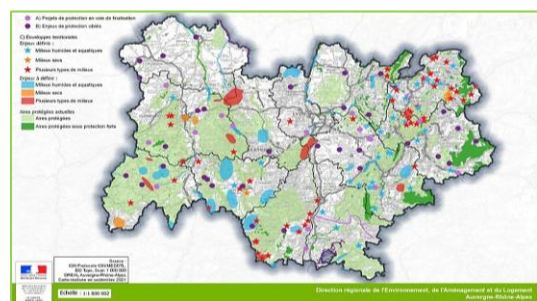
Stratégie régionale sur l'eau, l'air, le sol (2021) et de l'énergie (2023)

Améliorer la qualité de l'air et de l'eau, limiter la pollution des sols
Atteindre la neutralité carbone pour préserver ces ressources

Stratégie nationale 2030 des aires protégées (2021)

(...) Protéger au moins 30% du territoire national, dont un tiers (10%) sous protection forte (réserves naturelles nationales et régionales Réserves biologiques Arrêtés de protection (biotope, géotope, habitats naturels)

→ Déclinaison régionale AURA des aires protégées (2021)



Biodiversité	Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte 🕒 4 % du territoire régional couvert d'ici à 2030 (+ 65 000 ha)
	Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces 🕒 100 % de résorption d'ici 2030
	Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux 🕒 Dans 100 % des intercommunalités
Ressources naturelles en eau	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement 🕒 -10 % d'eau prélevée d'ici 2030
	Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau
Ressources naturelles en foncier	Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier 🕒 Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030 🕒 1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

Schéma des carrières (2021)

Conditions d'implantation des carrières

Orientations pour la gestion durable des granulats, matériaux et substances de carrière

Loi Climat et résilience (2021)

Rôle fondamental et continu de l'éducation au développement durable du primaire au lycée, nécessité d'un meilleur encadrement de la publicité d'un soutien accru aux énergies renouvelables

Loi Lutte contre l'artificialisation des sols (2023)

« Accélérer la transition de notre modèle de développement vers une société neutre en carbone, plus résiliente, plus juste et plus solidaire, et d'accompagner les acteurs dans cette mutation au travers notamment

- > de la division par deux du rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030
- > de l'atteinte du « zéro artificialisation nette » pour 2050 dans l'ensemble des collectivités territoriales

Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (2023)

Multiplier par dix la production d'énergie solaire pour dépasser les 100 gigawatts (GW), de déployer 50 parcs éoliens en mer pour atteindre 40 GW et de doubler la production d'éoliennes terrestres pour arriver à 40 GW

COP régionale (2023, 2025) □ trajectoire pour atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030

Stratégie Ecophyto 2030 (2024)

Extraits de la note d'enjeux adressée au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en juin 2025

Patrimoine naturel

Améliorer la **connaissance de la biodiversité** en impliquant les habitants, coordonner des outils tels que les programmes de recherche et atlas communaux de la biodiversité, pour identifier des espaces à protéger prioritairement et évaluer des mesures de préservation/gestion + sensibiliser /

Mettre en œuvre les **plans nationaux d'actions** en faveur des espèces menacées et des mesures de restauration d'habitats d'intérêt communautaire

Inscrire une ambition chiffrée de contribution à la **stratégie nationale des aires protégées** (objectif national de 10 %) : zones humides, forêts matures, rivières et ripisylves, prairies permanentes, patrimoines géologique et géomorphologique, friches industrielles ou anciennes carrières (préparation du prochain plan d'action triennal par DREAL et DDT)

Maintenir la **fonctionnalité de la trame verte et bleue** via les documents de planification, l'implantation des haies et bosquets champêtres dans les espaces agricoles...

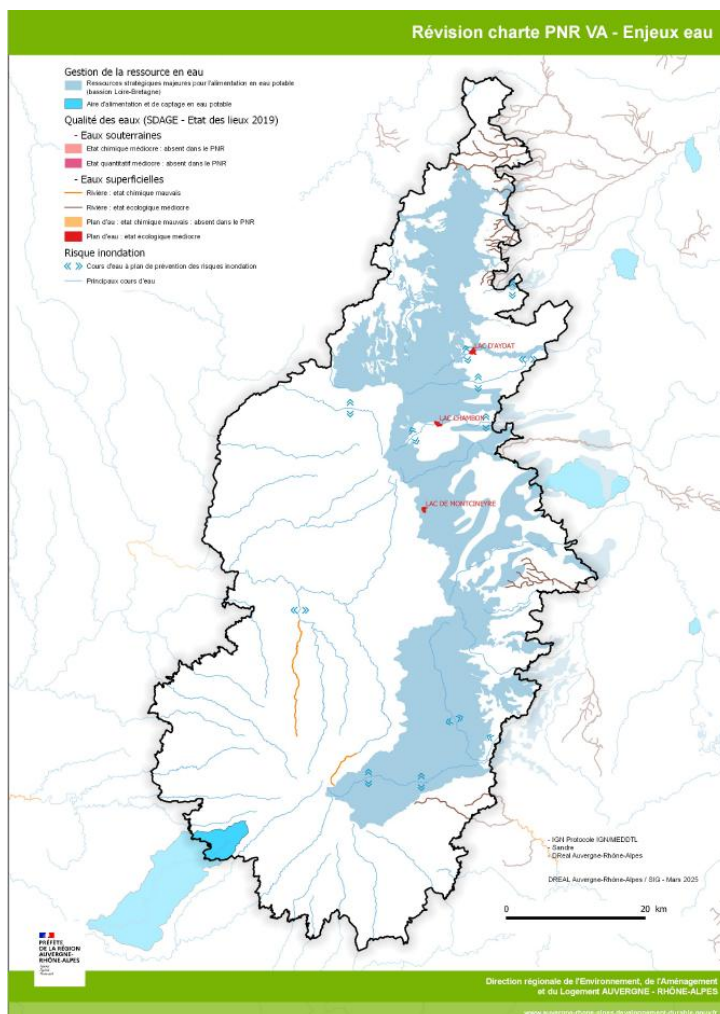
Assurer la prise en compte de la biodiversité dans le cadre des **activités humaines** (agricoles, sylvicoles, de pêche professionnelle, de tourisme, de gestion de l'eau, de gestion de l'énergie)

Protéger des espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) de la **pression touristique et foncière** :

- > accompagner les collectivités dans la lutte contre l'étalement urbain et la fragmentation des espaces bâtis (trouver des leviers pour l'objectif ZAN)
- > accompagner les maîtres d'ouvrage de projets ou d'infrastructures touristiques
- > valoriser les filières agricoles locales, préserver les races locales...
- > accompagner en amont les manifestations sportives pour diminuer l'impact des manifestations sportives et activités de pleine nature sur les sols, les milieux naturels, la faune et la flore,
- > encadrer la circulation des véhicules motorisés : identifier dans le plan du Parc les espaces, pistes, routes forestières et chemins ruraux qui nécessitent une réglementation
- > affiner les connaissances de la fréquentation selon les différentes pratiques, gérer les flux et sensibiliser les pratiquants pour des comportements plus responsables

Eau et milieux aquatiques

- > poursuivre et mettre en oeuvre de nouvelles actions permettant l'évolution vers un usage plus économe de la ressource en eau : contribuer à une meilleure gouvernance de l'eau, encourager la **sobriété hydrique des usagers** (entreprise, agriculture, tourisme, populations), adapter les modes de gestion à :
 - o la raréfaction de la ressource
 - o la conciliation transversale des différents usages
 - o la protection de la ressource, tant dans son aspect quantitatif que qualitatifceci en ouvrant de nouvelles pistes pour les politiques publiques, en les expérimentant
- > accompagner les collectivités pour préserver les **bassins versants**, améliorer les **réseaux d'eau** et préserver les **zones de captages d'eau potable**
- > préserver et restaurer les **fonctionnalités écologiques et régulatrices** des milieux naturels pour favoriser la qualité et la quantité de la ressource, fixer des objectifs de restauration en lien avec les contrats territoriaux
- > préserver les zones humides, les **tourbières** et les zones d'expansion de crue de l'extension urbaine
- > poursuivre la **labellisation** des cours d'eau pour améliorer leur qualité écologique et favoriser leur protection



Forêts

- > augmenter le degré de **naturalité des forêts** et développer leur gestion durable ; accompagner les acteurs privés et public, notamment à travers l'identification de sites pour la mise en place d'îlots de senescence
- > diffuser des bonnes pratiques de gestion forestière permettant de **concilier l'activité économique et les autres enjeux**, à travers les partenariats avec l'ensemble des acteurs de la filière
- > lutter contre le **dépérissement** de la forêt et son adaptation au **changement climatique**
- > favoriser le maintien de **l'équilibre sylvo-cynégétique**

Agriculture et forêt

- > Promouvoir la **souveraineté agricole et alimentaire** et la **transition écologique**, accompagner et accélérer la réduction des impacts des secteurs agricole et forestier sur notre environnement notamment à travers la planification écologique, la valorisation de l'herbe et des prairies naturelles, l'engraissement des animaux à l'herbe
- > Valoriser les **filières** agricoles et sylvicoles locales et renforcer le lien avec les établissements d'enseignement agricole
- > Poursuivre l'accompagnement du **pastoralisme** (répondre aux enjeux pour le soutien de l'activité pastorale identifiés de manière concertée dans l'enquête pastorale en 2020 et participer au renouvellement du Plan Pastoral Territorial 2022-2027)

Risques

- > développer les **connaissances** des phénomènes, de l'aléa et des risques pour leur meilleure compréhension
- > **informer et sensibiliser** les habitants : risques qui pèsent, pratiques en cours, mesures à adopter
- > participer au Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie
- > **accompagner les Communes** en préservant par exemple les zones d'expansion des crues, en n'aggravant pas les risques lors des extensions urbaines et en limitant l'imperméabilisation des sols
- > limiter les risques de ruissellement par la plantation de haies et un choix plus adapté de cultures

Carrières

- > **préserver la possibilité d'accéder aux gisements de report « granulaires »** qui concernent le territoire
- > participer à la définition des bonnes pratiques en termes **d'intégration paysagère et de remise en état** des carrières.



Paysages, énergie, aménagements et lieux de vie

Diagnostic du territoire

ATOOTS

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire toujours identifié grâce à ses grandes **figures géologiques**, qui reposent essentiellement sur le caractère unique et la diversité de paysages volcaniques en Europe (reliefs, formations géologiques, lacs volcaniques...).

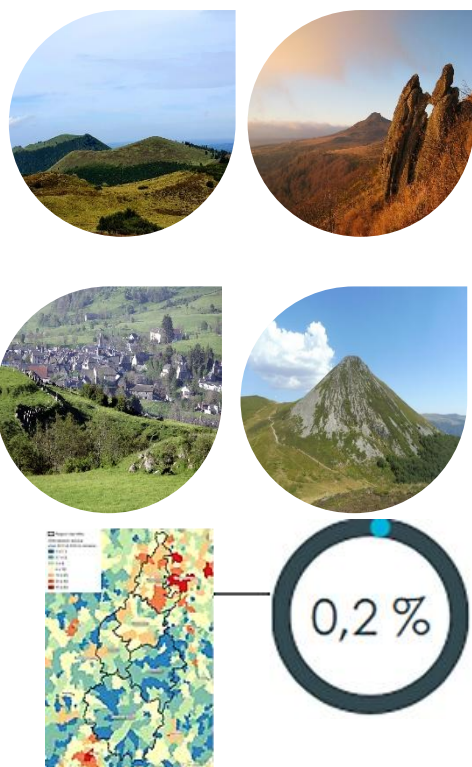
Sa forte attractivité et sa notoriété s'appuient également sur ses autres spécificités liées à :

- > la forte présence de l'eau (lacs, vallées...)
- > sa pratique pastorale
- > son patrimoine bâti riche (bourgs et monuments, matériaux...).

Une diversité de **roches volcaniques** et 2 activités spécifiques (taille & façonnage de pierres...)

Depuis le dernier classement du Parc en 2013,

- > plusieurs sites et monuments font l'objet de **reconnaitances** et/ou de mesures de protection pour leurs valeurs culturelles et paysagères importantes (Patrimoine mondial Chaîne des Puys - faille de Limagne, Grand Site de France Puy-Mary Volcan du Cantal, Grand site puy de Dôme et Chaîne des Puys, sites classés et inscrits, monuments historiques), ainsi que d'outils de valorisation (plans de paysage...)
- > le territoire a progressé en termes de couverture par les **documents d'urbanisme** (actuellement : 6 SCoT, 30 PLUi, 45 PLU)



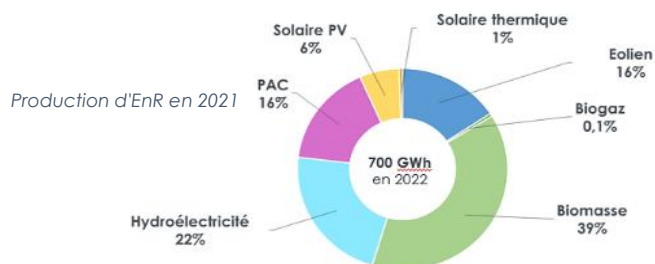
- > l'artificialisation des sols a été plutôt contenue
- > les paysages sont globalement peu impactés par les équipements et les infrastructures de transport et de production d'électricité.

Au plan énergétique, depuis 2013, on observe :

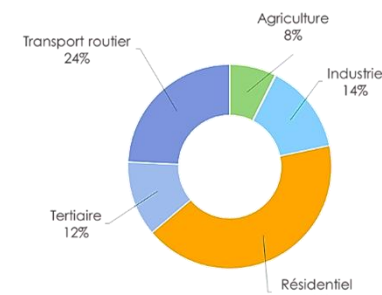
- > une **baisse modérée des consommations d'énergie** (-10%), mais :
 - . déplacement : peu d'offres alternatives à la voiture individuelle ; 80% des déplacements domicile-travail réalisés en voiture
 - . logement : consommation en hausse (+5%) ; 30% de passoires énergétiques ; 40% des résidences principales chauffées au fioul et au gaz.
 - . tourisme : 24% des consommations d'énergie finale

Une projection de diminution de 20% estimée entre 2021 et 2043 alors que l'objectif réglementaire sera de -40 à -50% en 2050.

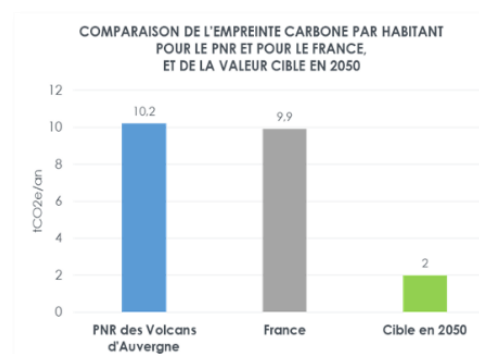
- > une tendance à la **baisse des émissions de gaz à effet de serre** (GES) (-13%), mais, une empreinte carbone importante des habitants du territoire (mobilité, alimentation, logement) : 10,2 tCO₂e ;
une projection de poursuite de la baisse des émissions de GES de 60% entre 2015 et 2043 alors que l'objectif réglementaire sera de -97%.
- > une **hausse de la production des énergies renouvelables** (+43%), axées essentiellement sur les filières du bois-énergie et de l'hydroélectricité ; *les projections laissent penser que la production d'EnR dans le Parc représenterait 100% des consommations en 2043 (objectif réglementaire 2050 : +70%)*



Evolution de l'artificialisation des sols depuis 2013



Consommations d'énergie en 2021

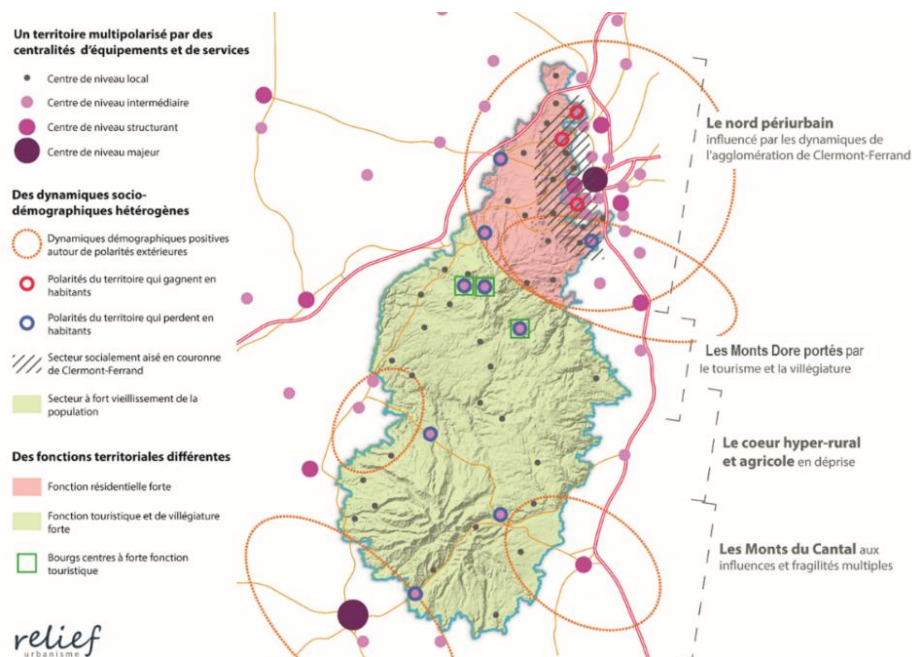


En termes de dynamiques territoriales et sociales, le Parc demeure un **territoire multipolarisé**, qui connaît un **solde migratoire positif**. Le taux de chômage est faible (7%) ; 64% d'emplois présents, 36% d'emplois productifs. A noter également des taux forts en matière d'emploi (78%) et d'activité (73%).

Il dispose de :

- > 19 collèges, ainsi que 3 lycées professionnels, et comprend 1 école dans 1 commune sur 2
- > 3 hôpitaux, des centres thermaux.

La **programmation culturelle** émane essentiellement des EPCI et associations.



FAIBLESSES

Localement :

- > des **pratiques localement impactantes** dans les paysages : plantations forestières monospécifiques, coupe rases, apparition de culture en altitude, disparition de petits motifs paysagers (haies, murets, roches...)
- > des **standardisations** de certains bourgs (extensions urbaines, aménagement minéral d'espaces publics)
- > des impacts au cas par cas d'équipements (publicité, infrastructures d'énergies renouvelables, infrastructures routières et de transport d'électricité...)



La couverture du territoire en **documents d'urbanisme** est incomplète dans le Sancy, le Cézallier et en Artense.

Le territoire demeure particulièrement **rural sur la majorité de son périmètre** :

- > la densité est inférieure à 25 hb/km² sur 118 Communes
- > le vieillissement de la population est important dans 3 des 5 régions du Parc : l'Artense, le Cézallier et les Monts du Cantal (qui connaissent également une forte baisse de l'emploi)
- > le Parc ne compte aucun de lycée d'enseignement général et peu d'équipements culturels
- > les trajets du quotidien sont longs. Face au faible nombre de transports en commun et en raison de la situation hors Parc des services les plus importants (médecins spécialisés, services d'urgence...) et de nombreux emplois, les habitants restent dépendants de l'automobile
- > le territoire présente une sous-densité de médecins généralistes, et une décroissance des emplois liés à la santé humaine
- > 46% des résidences principales correspondent à des logements anciens.



Les industries extractives connaissent une décroissance de l'emploi.

Paroles locales

Ateliers de concertation des élus et socioprofessionnels « Apéros du Parc » les 11-28-30 avril 2025

BOURGS AMENAGEMENTS SERVICES CULTURE

- « **Conserver le bâti** sans le figer (ex du Pays Basque et de l'Alsace) »
- « Être en capacité **d'accueillir dans toute son ampleur** (toutes ses dimensions), services, culture et communiquer sur les modes de vie traditionnels »
- « Maintenir des associations, de la culture, favoriser **l'ouverture culturelle** »
- « Sensibiliser les propriétaires à **transmettre** »
- « **Conserver des hameaux habités** avec un accompagnement à la transmission, à la rénovation, en conservant les spécificités et traditions (artisanat) et en retrouvant de la sociabilité à travers une ouverture culturelle »
- « **Rénover** les habitats existants »
- « **Favoriser un développement équilibré qui préserve** ; rester dans une juste mesure »
- « Créer de l'activité sur place, **relocaliser** »
- « **Faire du lien autour de la place publique** et de ses usages (cœur de bourg) »

Législation et stratégies

COP21 (2015)

Objectif des pays industrialisés : diviser par 4 leurs émissions de GES entre le niveau de 1990 et celui de 2050
GIEC : limiter à 2°C la hausse de la température moyenne d'ici fin du XXI^e siècle

Stratégie AURA « Eau, air, sol » (2021) et « énergie » (2023)

Neutralité carbone

Loi Climat et résilience (2021)

Loi « Lutte contre l'artificialisation des sols » (2023)

Division par deux du rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030

Atteinte du « zéro artificialisation nette » pour 2050

Meilleur encadrement de la publicité

Baïsser de 55% ses émissions de GES d'ici 2030 + soutien accru aux énergies renouvelables

Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (2023)

Multiplication par 10 de la production d'énergie solaire pour dépasser les 100 gigawatts

Doublement de la production d'éoliennes terrestres pour arriver à 40 GW

COP régionale (2023, 2025)

Exposé de la trajectoire pour atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030

Attentes nationales

Extraits de la note d'enjeux adressée au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en juin 2025

Paysage

Poursuivre les opérations de restauration et de préservation des **sites remarquables**

Encourager l'implantation des **haies et bosquets** champêtres dans les espaces agricoles

Requestionner l'enjeu de **renouvellement des boisements résineux** issus du Fonds Forestier National

Poursuivre la lutte contre les **pressions touristiques et foncières** sur les milieux naturels et agricoles.

Concernant la **Chaîne des Puys - faille de Limagne** inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco :

- > accompagner la déclinaison des objectifs de qualité paysagère dans les documents de gestion forestière
- > contribuer à la réalisation de travaux de réouverture paysagère valorisant les formes volcaniques et tectoniques
- > accompagner la prise en compte des enjeux paysagers auprès des porteurs de projet, quelle que soit la nature de ceux-ci (projets touristiques, programme d'habitat, activités artisanales ou industrielles, implantation de dispositifs d'énergie renouvelable...).

Sur le territoire du **massif cantalien**, prévoir une coordination et un partenariat opérationnel entre les deux syndicats mixtes (Parc et Puy Mary) afin de porter des actions liées à des enjeux communs.

Concernant l'enjeu paysager de la **Vallée de l'Alagnon**, en lien avec Hautes Terres Communauté, accompagner les élus dans les choix d'aménagement afin de préserver la qualité paysagère de l'itinéraire routier tout en améliorant l'accueil des usagers.

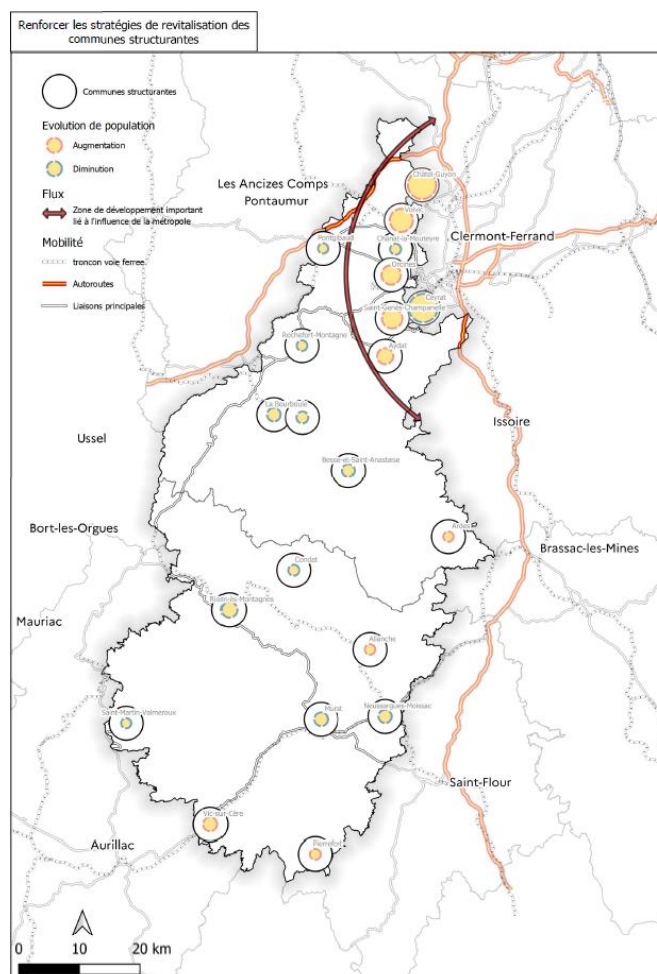
Urbanisme et bourgs

En lien avec les SCoT, poursuivre le soutien des démarches et dispositifs de **redynamisation du territoire**.

- > promouvoir la mise en place de stratégies de revitalisation des territoires
- > soutenir les actions d'amélioration du cadre de vie de ces espaces : maintien des commerces et services, restructuration d'îlots, végétalisation des espaces publics.

Inciter et accompagner :

- > la requalification du bâti résidentiel afin de **lutter contre la précarité énergétique**, limiter les émissions de gaz à effet de serre et satisfaire la demande de logements pour les actifs du territoire et les saisonniers
- > la diminution des consommations énergétiques, notamment dans le sud de la partie puydomoise



Décliner cet objectif dans les 6 SCoT avec un accompagnement qualitatif.

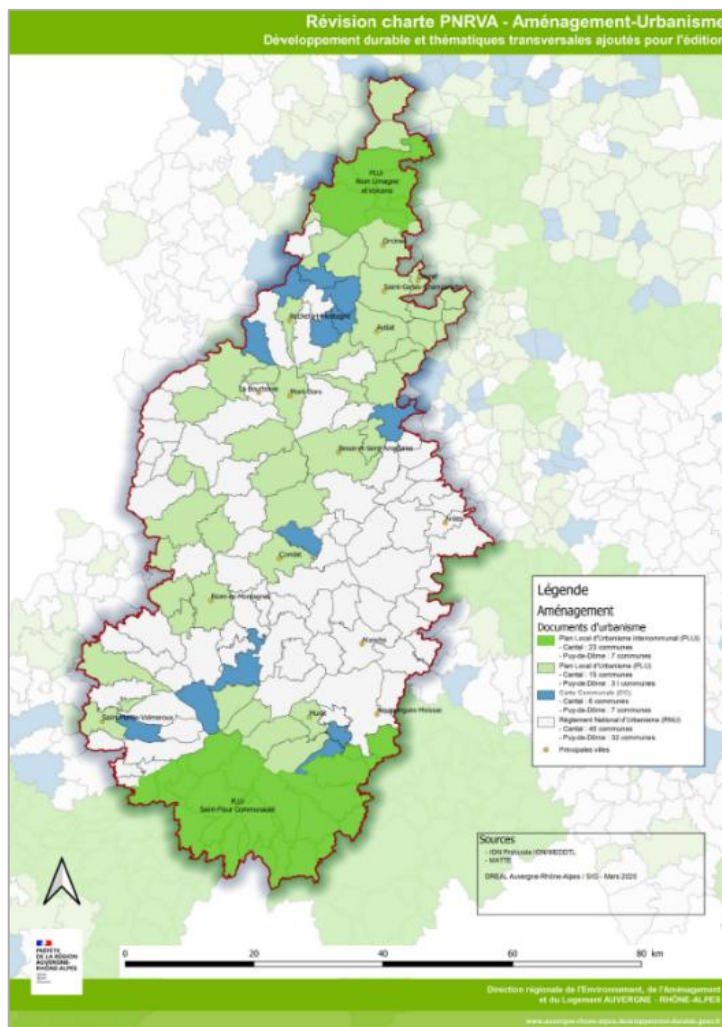
- Bien Unesco :**

- ### Secteurs non-classés :

- > participer aux réflexions conduites sur l'avenir des stations de Montagne, en lien avec les autres acteurs dont le Commissariat au Massif, dans l'objectif de construire un projet cohérent et qui prenne en compte l'ensemble des enjeux.
- > Protéger les ENAF, notamment les zones d'estives, mais aussi les espaces à enjeux environnementaux de la pression touristique et foncière

Publicité

La lutte contre la pollution visuelle que peuvent engendrer les dispositifs publicitaires devra être explicitement traitée dans la charte. La mise en place d'un **travail de veille et de pédagogie auprès des acteurs économiques du territoire** est essentielle pour éviter les infractions et améliorer les insertions paysagères des dispositifs lorsque ceux-ci sont autorisés, mais également pour relever et informer les collectivités et EPCI compétents en cas d'infractions. La mise en place d'inventaires, en lien avec les collectivités, des dispositifs illicites sur l'ensemble du territoire et les objectifs de résorption devront aussi apparaître dans la charte. Elle devra enfin **encourager à la mise en place de règlements locaux de publicité** ou au renouvellement de règlements devenus obsolètes. Mentionner le transfert de la police aux maires depuis le 1er janvier 2024.



Énergie

Objectifs réglementaires de **neutralité carbone à 2050** et d'une **démarche de sobriété à engager de façon massive**

Porter une réflexion sur la contribution du territoire couvert par le Parc tant en termes **d'ambition sur chacune des filières**.

La concertation et l'appropriation peuvent être particulièrement travaillés pour **faciliter l'acceptabilité des projets** et permettre à ces projets de constituer des opportunités pour le territoire (activité économique, outil de sensibilisation aux enjeux énergétiques et activité touristique, autonomie énergétique...). Pour mener cette réflexion stratégique, **le plan de paysage conduit sur tout ou partie du Parc** peut constituer un outil précieux en ce qu'il permet de planifier par le paysage le développement des énergies renouvelables, mais également d'associer à ces projets les enjeux urbains, architecturaux, paysagers et patrimoniaux de ce territoire.

Si certains EPCI ont engagé (ou vont prochainement le faire) **une étude** pour la localisation des ZAE, **une stratégie des énergies renouvelables du Parc posant les grands principes pour l'accueil de ces dispositifs** pourrait garantir une harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire. La charte peut ainsi s'appuyer sur les critères de la charte sur le développement du photovoltaïque dans le Puy-de-Dôme.

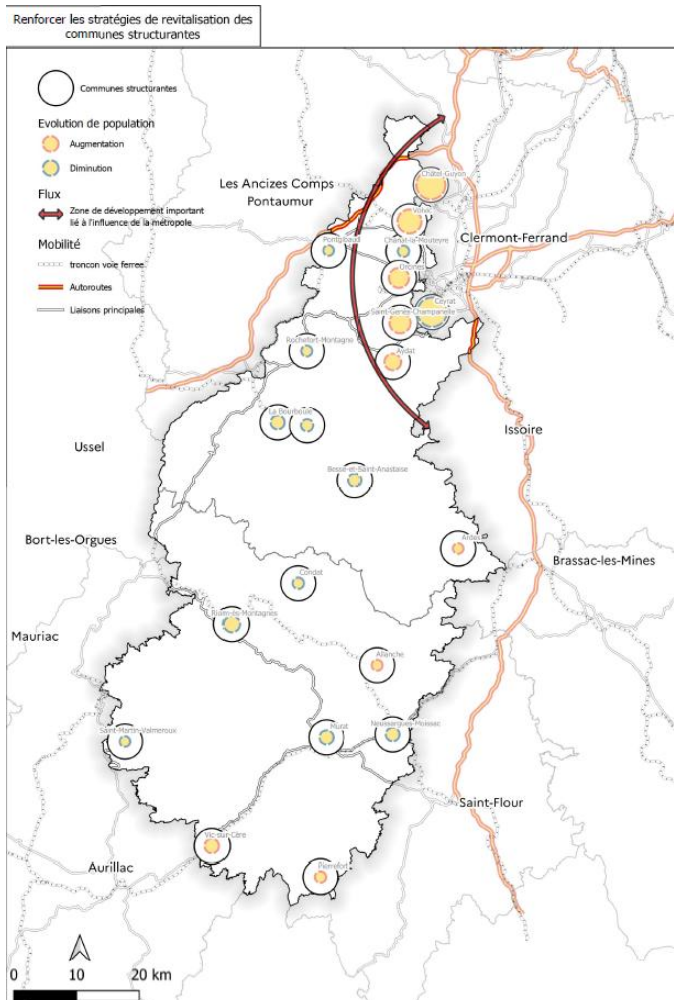
Filière éolienne : la réflexion pourra **s'appuyer sur la cartographie des zones propices** au développement de la filière qui apporte de la connaissance sur l'analyse des enjeux présents sur chaque territoire, ainsi que sur l'étude menée par la DREAL sur la sensibilité des paysages au développement de l'éolien. L'analyse des enjeux met en évidence des zones de moindres enjeux en partie localisées sur le territoire du PNR des Volcans d'Auvergne qui peuvent **ouvrir des réflexions locales** sur les perspectives de développement.

Filière photovoltaïque : la contribution du territoire attendue implique un **développement massif et rapide** de toutes les typologies de projets : sur toiture, en ombrières, au sol sous réserve du respect des enjeux en matière de préservation du foncier. Il conviendra que la stratégie d'accompagnement à définir sur le territoire tienne compte de cet enjeu de mobilisation global.

Filières biomasse : s'inscrire en cohérence avec les orientations contenues dans le schéma régional biomasse

Santé : préserver la présence importante de prairies, de forêts et de tourbières pour la qualité de vie des habitants et pour l'environnement (captation du gaz carbonique, préservation de la qualité de l'air et du ciel nocturne sur de larges parties du Parc, conservation de zones plus fraîches que les zones urbanisées, situées en périphérie).

Stratégie de revitalisation



Diagnostic du territoire

ATOUTS

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne repose sur une **forte attractivité touristique** liée à la présence :

- > de paysages volcaniques uniques et divers
- > de vues lointaines remarquables
- > de reconnaissances nationales et internationales
- > de nombreux sites naturels, cours d'eau et lacs
- > d'un patrimoine bâti riche, de monuments remarquables
- > de produits et savoir-faire locaux de qualité.

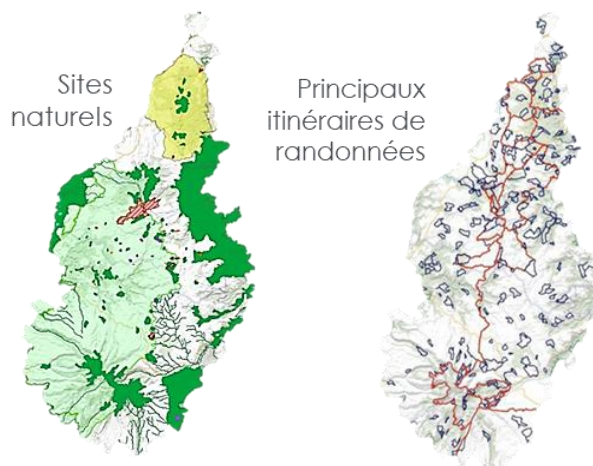
mais aussi du fait d'offres nombreuses en matière :

- > d'itinéraires de **randonnée**
- > de **sites** de visite, sorties nature et, **loisirs de nature**
- > de **manifestations** et d'événementiels sportifs et culturels.

L'activité touristique connaît une **augmentations du nombre de ses emplois**, notamment concernant l'hébergement marchand et les encadrants des activités de loisirs.

Le territoire dispose de nombreux **gîtes ruraux** et une bonne répartition géographique des **établissements d'accueil**.

Les **stratégies touristiques** des territoires partagent en général des ambitions et des valeurs communes.



FAIBLESSES

Plusieurs aspects ne sont pas optimisés sur le Parc des Volcans d'Auvergne :

- > peu de panoramas valorisés
 - > des éléments géologiques pas toujours lisibles (boisements)
 - > une **forte fréquentation de sites naturels**
 - > des aménagements et/ou signalétique peu qualitatifs
 - > une **offre globale peu appréhendable des petites randonnées**
 - > un **patrimoine culturel peu valorisé**
 - > un accès peu aisé hors voiture, des offres faibles en matière d'intermodalité, des offres de cyclotourisme très limitées
 - > des difficultés de recrutement dans la restauration
 - > peu d'établissements qualitatifs (hébergement, restauration)
 - > des stations de ski en basse en altitude dépendantes du manteau neigeux en hiver, ce dernier étant de plus en plus soumis aux redoux hivernaux
 - > un agritourisme faible
 - > peu d'établissements d'offres axées sur la pêche
 - > une **fréquentation très hétérogène** vis-à-vis de l'ensemble des régions du Parc
 - > une **forte saisonnalité**
- 



Paroles locales

Ateliers de concertation
des élus et
socioprofessionnels
« Apéros du Parc » les 11-
28-30 avril 2025

TOURISME LOISIRS DE NATURE

- « Economie hivernale : **opérer une transition**, s'approprier l'adaptation du tourisme neige »
- « **Coopération touristique** : se mettre à la place de l'usager pour dépasser les limites administratives »
- « Développer la **pratique du vélo** »
- « Favoriser un équilibre territorial et temporel (activité mieux répartie entre les territoires, sur l'année) = **être attractif toute l'année, sur l'ensemble du territoire** »
- « **Répartition** de la fréquentation touristique »
- « Développement d'une **mobilité douce** (vélo, transport en commun...) »
- « Une **offre « pleine nature »** valorisant ses atouts patrimoniaux, la randonnée »
- « Une **promotion à l'échelle du Parc**, la mutualisation de moyens »
- « La transition vers du **sans neige** »
- « Anticiper, développer un **tourisme raisonné qui irrique** tout le territoire »

Attentes nationales

Extraits de la note d'enjeux adressée au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en juin 2025

Lutter contre l'**autosolisme**, en particulier dans le cadre des flux touristiques, développer des **alternatives au tout voiture sur les sites touristiques** :

- > favoriser le covoiturage
- > développer des modes actifs de transport comme les voies vertes
- > mettre en place et faire connaître un schéma des mobilités pour les déplacements sur les sites touristiques majeurs en offrant des mobilités alternatives à la voiture individuelle (navettes) et des incitations à ne pas utiliser de véhicule individuel, en lien avec les gestionnaires de sites touristiques, les services de l'État, les collectivités et la feuille de route régionale de la COP

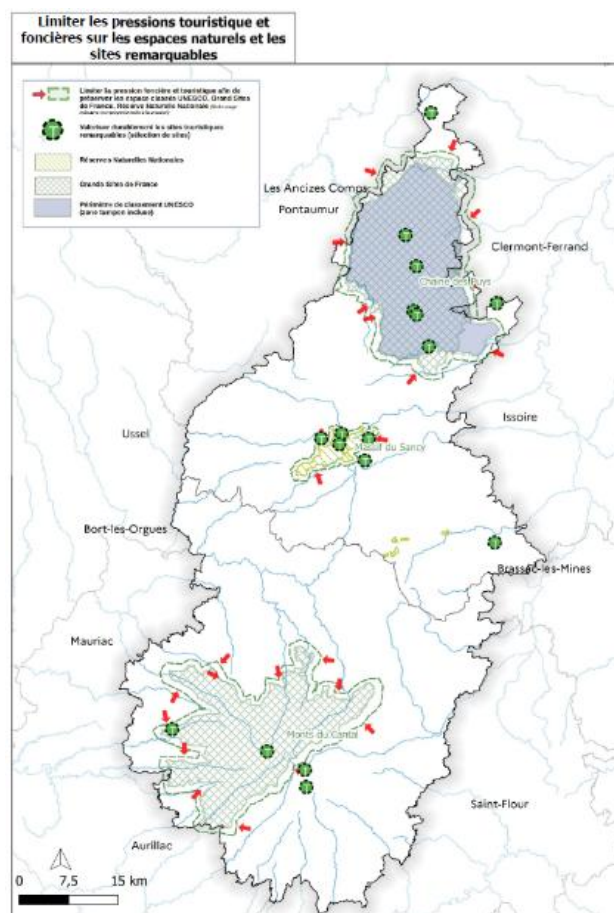
Diminuer l'impact des **manifestations sportives et des activités de pleine nature** sur les sols, les milieux naturels, la faune et la flore.

Baignade :

- > accompagner les élus sur la question de l'entretien des plans d'eau (curage) et de la qualité des **eaux de baignade** (en assurant un bon taux de renouvellement de l'eau de baignade)
- > préserver la qualité des eaux de baignades (piscines), notamment à travers la formation des personnes chargées du suivi des piscines d'établissements touristiques

À l'instar d'autres territoires de montagne, la demande en eau s'accroît ponctuellement dans les **stations de ski** en période hivernale, sous l'effet des pics de fréquentation touristique. La satisfaction des demandes liées à ces afflux saisonniers de population (hébergement, restauration...) se cumule aux besoins quotidiens des populations locales. Confrontées à une baisse tendancielle de l'enneigement naturel, sous l'effet du changement climatique, les stations ont de plus en plus recours à l'enneigement artificiel. Ces pressions sur l'eau sont sources de tensions et pourraient donner des conflits d'usage localement. L'assainissement des eaux usées, comme évoqué supra peut également s'avérer complexe dans ces secteurs au regard des variations de population entraînant un accroissement ponctuel des volumes d'eaux usées à traiter.

Les activités humaines, associées aux effets du changement climatique, participent à une vulnérabilité croissante de cette ressource en apparence abondante, avec acuité dans les Communes « supports » de stations de ski (communes disposant d'au moins une remontée mécanique ou d'un domaine de ski nordique). Le changement de régime des précipitations, l'augmentation des températures associée à la baisse de l'enneigement naturel ont ainsi d'importantes conséquences directes sur la disponibilité de la ressource en eau, notamment en période hivernale.





Evolution prospective du climat

Données extraites de l'étude commandée en 2024 par le Syndicat mixte du Parc sur l'évolution du climat de 1960 à 2040, financée avec le soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Un réchauffement généralisé a déjà été observé : +0,36°C entre 1979 et 2019

La norme des années 2040 correspondra aux années chaudes des années 2000

Les années froides des années 2040 seront quant à elles plus chaudes que la norme des années 2000

La température moyenne augmentera en 10 ans de +0,4°C à 0,5°C,

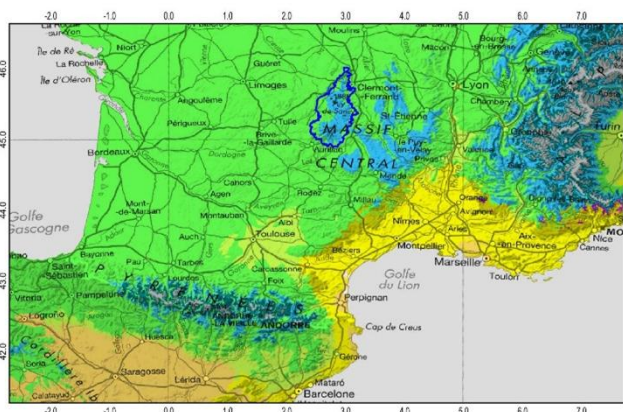
avec des variations territoriales :

- > une hausse plus rapide au Nord, moins vers Saint-Flour
- > moindre évolution sur hauts plateaux (+1 à +1,5°C)
- > augmentation plus importante dans vallées cantaliennes Sud et Ouest (> +2°C)
- > augmentation très importante au printemps en altitude dans le massif cantalien (>3,5 à 4°C)

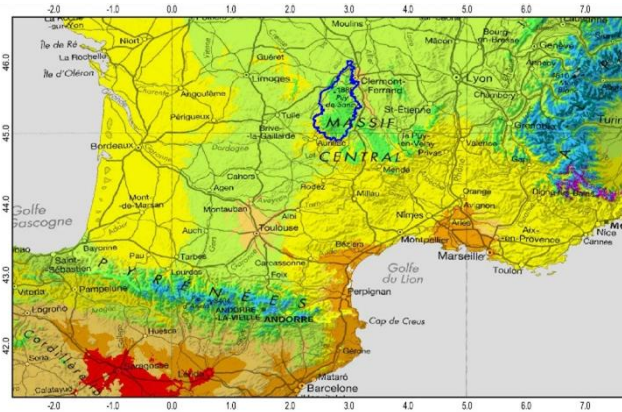
et des variations selon les saisons :

- > au printemps : +2 à +3°C (surtout Monts Dore et Pays des Couzes)
- > en été : +1 à +1,5°C
- > en octobre : +1,5°C

L'isotherme mensuel (0°C) s'élèvera de: +250 à 300 m en altitude ; il disparaîtra en mars



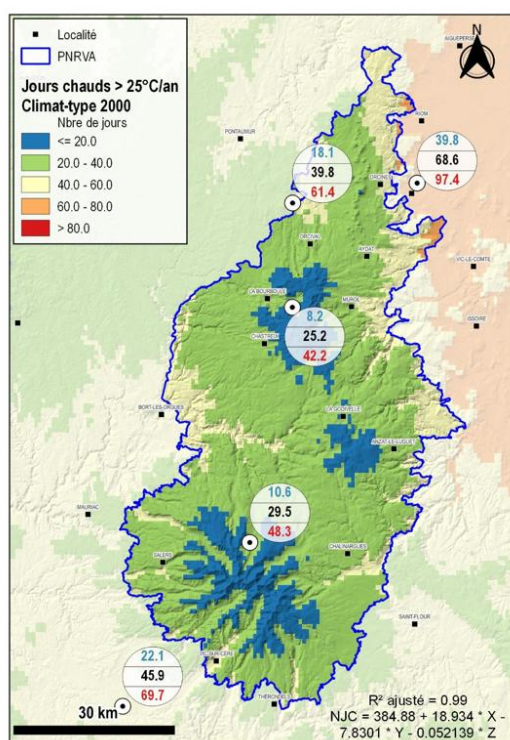
Années 2000



Années 2040

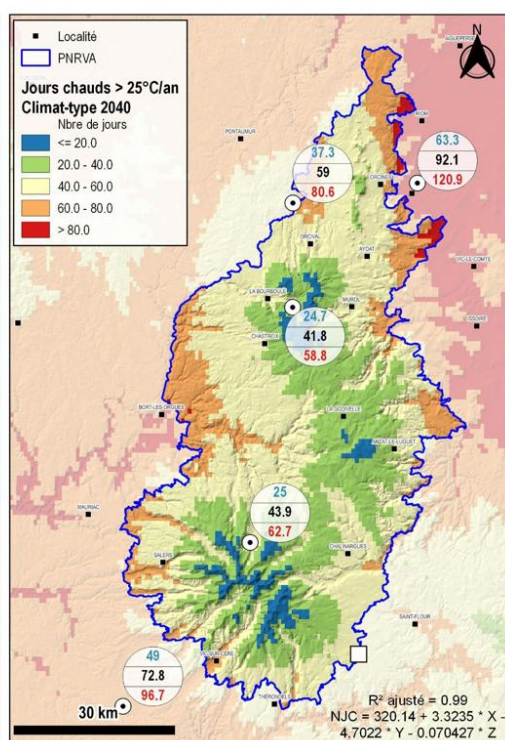
Nombre de
jours > 25°C
par an

en 2000



Nombre de
jours > 25°C
par an

en 2040



- > baisse dans la partie Sud-Sud-Ouest du massif cantalien : -10% à -20%
- > des précipitations mensuelles, sur tous les massifs, mais hausse en juillet et novembre (baisse inexpiquée en octobre)
- > cumuls annuels en légère hausse au Nord-Est, en baisse au Sud-Ouest

- > dégradation généralisée au printemps, en été et en octobre
- > augmentation sur les massifs en novembre

- > augmentation sur Sud-Sud-Ouest du massif cantalien
- > baisse sur hauts plateaux et région des Monts Dore

- > perte de l'étage subalpin
- > réduction de l'étage montagnard aux secteurs sommitaux
- > climat méditerranéen dans le bassin d'Aurillac
- > climat albigeois sur les marges
- > climat steppique froid en Limagne, apparition de l'aridité
- > climat collinéen sur le reste de l'aire du Parc
- > des écarts marqués (a priori) entre vallées et sommets au sein même des massifs



> **les impacts du changement climatique sont déjà observés sur le territoire** : sur la biodiversité, la disponibilité de l'eau, la fréquentation des espaces de nature et les activités (... Il amène d'ores et déjà à se questionner sur la manière de freiner cette évolution qui tend à s'accroître et de s'adapter en termes de pratiques en fonction des situations.

le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est conforté dans ses dimensions exceptionnelles au plan patrimonial et environnemental ; mais ses richesses naturelles, paysagères et culturelles, très fragiles, s'avèrent être impactées par l'évolution de pratiques devenant progressivement intensives et en raison du réchauffement climatique. **Même si elle est plus faible que sur d'autres territoires, une réelle érosion de la biodiversité est ainsi observée sur le Parc ; la ressource en Eau et les milieux aquatiques sont également de plus en plus sous pressions**, tant au plan quantitatif que qualitatif. La prise de conscience de ces enjeux et menaces est globalement assez insuffisante encore et très disparate sur territoire, malgré les inventaires et les études scientifiques.

- > **la structuration territoriale a connu ces dernières années une transformation très importante** : les 16 intercommunalités – dont 14 chevauchent seulement une partie du Parc - agissent sur des bassins de vie très vastes, de la plaine à la montagne, avec des politiques de planification et des services déclinant des compétences fortes, reposant sur une ingénierie dédiée
- > **première activité économique du territoire, l'agriculture connaît toujours des difficultés** économiques et sociales, que le réchauffement climatique va accentuer, alors que bien souvent elle procure au territoire des productions de qualité et contribue à une biodiversité et des paysages de valeur.
- > **l'importante attractivité que constitue le Parc des Volcans d'Auvergne au plan touristique et pour la pratique de loisirs de nature devrait fortement progresser dans les années à venir**, les visiteurs de proximité ou plus éloignés recherchant ici des espaces naturels de fraîcheur et d'évasion, ainsi que l'authenticité de lieux culturels.

Cette quête, mais aussi et surtout les menaces qui pèsent sur l'environnement et la ressource en Eau, ainsi que les enjeux de la transition énergétique, amènent les entreprises et les collectivités investies dans l'activité touristique à se questionner sur ces phénomènes, en particulier concernant l'impact du changement climatique.

- > **cette tendance d'évolution est également observable avec l'arrivée d'habitants** recherchant une qualité de vie et/ou de résidences secondaires à la campagne (notamment dans la partie Nord-Est du Parc), ainsi qu'à nouveau des espaces de fraîcheur et d'authenticité ; ce phénomène devrait très fortement s'accroître dans les années à venir, avec la progression du changement climatique.

Dans le même temps, la difficulté de maintenir les jeunes sur le territoire demeure (plus particulièrement dans l'Artense, le Cézallier et les Monts du Cantal), cette population migrant vers des centres urbains éloignés du territoire où les offres d'enseignements et d'emplois sont plus importantes

- > les contraintes liées au relief, l'éclatement du territoire en de multiples petites centralités et la concentration de certains services essentiels (urgences, médecine spécialisée...) dans les agglomérations périphériques du territoire **freinent toujours la mise en place de solutions pour limiter l'utilisation encore aujourd'hui presque permanente de la voiture en « autosolisme ».**
- > **L'empreinte carbone** fortement liée aux déplacements des habitants et des visiteurs, ainsi que la forte dépendance aux énergies fossiles des activités économiques importantes que constituent l'agriculture et l'accueil touristiques est très élevée.

De grands enjeux se dessinent alors pour la préparation de la future charte 2028 » 2043 du Parc :

Enjeux PATRIMOINES & RESSOURCES NATURELLES

- > Préservation de patrimoines et de ressources naturels **exceptionnelles, ordinaires**, aujourd'hui sous pressions
- > Recherche d'une solidarité entre acteurs et de démarches durables et solidaires entre acteurs et préserver les **continuités écologiques**
- > Adaptation des **pratiques** pour une valorisation durable des ressources locales

Enjeux CLIMAT

- > **Atténuation des sources du réchauffement climatique** : émettre moins de GES et stocker les GES durablement : conserver les stocks et les accroître (sols des milieux naturels, arbres)
- > **Adaptation des pratiques** (agricoles, forestières, touristiques, sportives et des loisirs de nature, alimentaire...) **et des aménagements** (habitats et bâti publics) aux effets du changement climatique

Enjeux PAYSAGE & URBANISME

- > Prise en compte des **changements globaux** dans les politiques en faveur des paysages
- > Lisibilité et valorisation des **éléments constitutifs du paysage** (équipements EnR, pratiques agricoles et sylvicoles...)
- > Engagement d'un meilleur dialogue entre paysage et **développement touristique**
- > Poursuite des démarches de : lutte contre l'**étalement urbain** (partie Nord), requalification-végétalisation de centres bourgs, rénovation du bâti

Enjeux DYNAMIQUES TERRITORIALES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

- > **Accueil d'habitants et adaptation des services...** pour renforcer l'attractivité et la vitalité socio-culturelle du territoire
- > Réinvestissement des **logements et locaux vacants**, redynamisation de l'offre de commerces et de services, création de **lieux culturels** et conviviaux... pour dynamiser les centres-bourgs
- > Création de **valeurs ajoutées locales** grâce au soutien de productions et services durables et de qualité, en adéquation avec l'identité Parc comme facteur d'excellence

Enjeux ÉNERGIE & MOBILITÉS

- > Un territoire **plus accessible** avec davantage d'offres alternatives à la voiture individuelle, de services de proximité, de mobilités touristiques adaptées aux changements
- > Un territoire **plus sobre** dans ses consommations, avec une dynamisation des centres bourgs et de l'habitat, une réduction des consommations énergétiques des acteurs économiques et des habitants, un fort développement des mobilités actives pour les déplacements quotidiens
- > Un territoire **plus autonome** en termes de production d'énergie, d'activités économiques, de productions alimentaires, ayant des émissions de gaz à effet de serre les plus faibles possibles

Enjeux TOURISME & LOISIRS DE NATURE

- > La **maîtrise des flux** au sein des sites à haute valeur patrimoniale et environnemental
- > La réussite de la **transition des stations de ski**
- > La **conciliation des usages entre activités de loisirs et préservation de la biodiversité et des ressources** (l'eau en premier lieu)
- > La **décarbonation des flux touristiques** (un tourisme plus lent, plus immersif)
- > Le tourisme **au service du développement durable des territoires** (un tourisme solidaire et inspirant pour le tourisme et les secteurs liés)
- > **L'accessibilité au plus grand nombre du tourisme** (un tourisme inclusif participant à l'éducation à l'environnement)
- > **La coopération et l'expérimentation** au cœur des préoccupations (un syndicat mixte du Parc facilitateur)

- > **Maintenir et renouveler un tissu économique productif local** : préserver les activités existantes et sécuriser leur transmission, notamment celles fondées sur les ressources historiques du Parc (bois, pierre, cuir, productions animales, eaux...).
- > **Renforcer la capacité d'accueil des porteurs de projets et des actifs** : structurer une offre d'accueil lisible et coordonnée, et proposer des parcours facilitants pour les créateurs, repreneurs ou télétravailleurs.
- > **Encourager l'adaptation des entreprises aux transitions écologiques** : devenir un territoire d'expérimentation et de diffusion des pratiques d'économie circulaire, en appui aux acteurs économiques.
- > **Créer une valeur d'ancrage au sein du Parc** : fédérer les acteurs autour d'une vision partagée, donner du sens à l'ancrage dans le Parc, relancer une dynamique de marque inclusive.

|||||

Délibération du Comité syndical du Parc le 12 décembre 2024

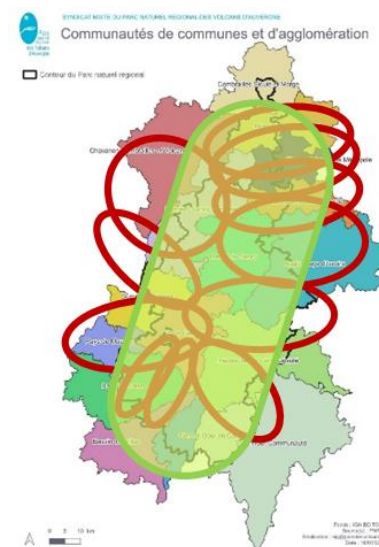
➤ d'une part, **accompagner le territoire dans les transitions déjà en cours** (lutte et adaptation au changement climatique, partage solidaire de la ressource en eau, enrayerement de l'érosion de la biodiversité, transition énergétique, développement d'une alimentation responsable et de qualité...).

Il s'agit en effet de mieux connaître les évolutions en cours et de trouver avec les acteurs des solutions adaptées pour davantage préserver et gérer de manière sobre et durable les ressources naturelles vitales à la fois aux activités économiques, à la qualité de vie et au bon fonctionnement des écosystèmes.

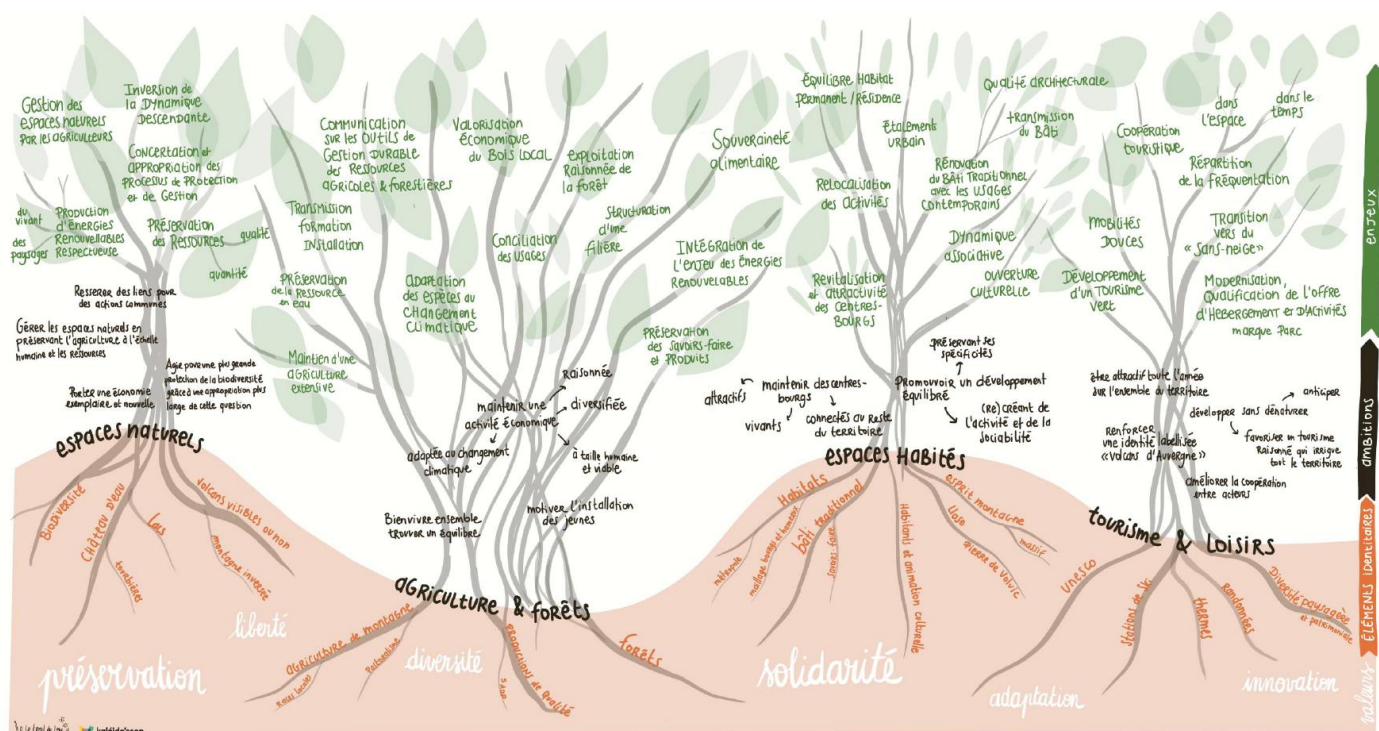
- conforter les sujets communs traités par les différents projets de territoire sur des sujets identiques
- privilégier largement mise en réseau, médiation, transfert d'expériences, innovation et conseils

En se concentrant ensemble sur les enjeux supras des zones d'altitude (biodiversité, partage de l'eau, agriculture de montagne, offres touristiques, villages auvergnats...) qui caractérisent les Volcans d'Auvergne, ces acteurs majeurs peuvent redonner un élan à la conduite des politiques publiques locales en faveur des patrimoines fondateurs du classement du Parc et de leurs territoires respectifs

↑ Température globale LE PROBLÈME	↑ Émissions de CO₂	↑ Risques
↑ Déplacements et extinction d'espèces ↑ Espaces exotiques envahissants	↓ Quantité et qualité de l'eau	↑ Prix et insécurité alimentaire
↑ Sécheresses et inondations	↑ Déshydratation et hyperthermie ↑ Allergies et maladies	↑ Rendements agricoles et qualité nutritive
LES IMPACTS ↑ Consommation & énergies fossiles ↑ Production d'énergies décarbonées	↑ Rénovation énergétique et constructions à énergie passive	↑ Mobilités vertes & douces ↑ Déchets & pollutions
LES SOLUTIONS		↑ Agroécologie, Plantation d'arbres, Réutilisation de l'eau



Des sujets à traiter dans la future charte ont été cités par les élus locaux lors des ateliers (« Apéros du Parc ») d'avril 2025 :



La raison d'être du Parc la plus plébiscitée que souhaitent les élus locaux pour 2043 :

« En 2043, un territoire authentique de par ses volcans, ses horizons, son élevage, ses prairies naturelles et estives, sa faune et sa flore spécifiques, son patrimoine bâti... C'est un territoire animé, habité et attractif. Il permet une qualité de vie dans un environnement épanouissant et dans le cadre d'une économie traditionnelle et innovante, en s'appuyant sur les collectivités du territoire, la coopération interacteurs, l'implication des habitants et usagers, un enracinement fort, la fierté, la transmission et la convivialité ».

Ces objectifs sont confortés par la **note d'enjeu** (adressée récemment par l'Etat à la Région Auvergne Rhône-Alpes et au Syndicat mixte du Parc) **qui précise ses attentes au regard des thématiques résumées ci-après :**

- > biodiversité : stratégie des aires protégées, plans d'actions espèces menacées, continuités écologiques
- > forêt : forêts matures, îlots de sénescence, adaptation au changement climatique
- > eau : sobriété et conciliation des usages, amélioration de la qualité écologique
- > urbanisme : sobriété, préservation des milieux naturels et du foncier agricole
- > paysage : Objectifs de Qualité Paysagère, préservation des sites remarquables et maîtrise de la publicité
- > énergie : sobriété, dont lutte contre l'autosolisme et la précarité énergétique du bâti, développement durable des énergies renouvelables
- > agriculture et sylviculture : transition vers des pratiques durables, développement de filières locales et adaptation au changement climatique
- > conciliation des usages : préservation du foncier agricole, des espaces à enjeux environnementaux et intégration des projets touristiques, loisirs pleine nature (pratiques, manifestations, circulation motorisée) aux enjeux du développement durable.

...

Ambition, orientations, mesures et objectifs stratégiques

Conformément aux conclusions du diagnostic du territoire et de la concertation réalisés depuis juillet 2024,

et considérant les premiers positionnements du comité syndical du Parc en décembre 2024, ainsi que les attentes de l'Etat et les échanges notés lors du séminaire Stratégie du 16 mai dernier (réunissant membres du comité de pilotage de la révision de charte et membres du comité syndical du Parc),

il est proposé la formulation suivante d'éléments de cadrage de la future charte du Parc :



AMBITION

« En 2043, un territoire en-**VIE**-able, investi dans une qualité de vie durable, misant sur des patrimoines préservés et sources de richesses locales »

ORIENTATION

« Un territoire qui **fait face au changement climatique** en préservant ses **ressources** »

ORIENTATION

« Un territoire qui investit en faveur d'une **économie durable** qui **se démarque** »

ORIENTATION

« Un territoire qui mise sur l'**accueil** et le **bien-être du vivant**, en harmonie avec les **valeurs du Parc** »

- > Développer la **sensibilisation**, le **transfert d'expériences** et l'**éducation**
- > Favoriser l'**appropriation** et la **transmission des patrimoines du Parc** et **connaissance des enjeux concernant les changements globaux et les grandes transitions en cours**

- > Réduire les **émissions de gaz à effet de serre**, tendre vers l'**autonomie énergétique** et l'indépendance aux énergies fossiles
- > Réduire les **émissions de gaz à effet de serre**, tendre vers l'**autonomie énergétique** et l'indépendance aux énergies fossiles
- > Rationnaliser les **usages de l'eau** de façon solidaire et respectueux des milieux aquatiques
- > Protéger les **cœurs de nature**, favoriser la **biodiversité** et maintenir et restaurer les **continuités écologiques** et des sols vivants
- > Maîtriser l'**urbanisation** et l'artificialisation des sols

- > Développer une **agriculture durable** et de **qualité**, tendre vers plus d'autonomie et de qualité alimentaires
- > Soutenir des filières locales de valorisation durable du **bois**
- > Maintenir les savoir-faire et usages de la **pierre volcanique**
- > Diversifier, développer et valoriser la qualité des **productions**
- > Conseiller les **projets d'installations** artisanales et industrielles
- > Développer les offres et activités en matière de **tourisme durable**
- > Adapter le cadre d'exercice des **activités de pleine nature** aux enjeux de biodiversité et des activités locales

- > Contribuer à l'**accueil** de nouveaux habitants et des visiteurs
- > Anticiper une possible affluence sur le Parc pour la recherche de **sites de fraîcheur** (habitants, visiteurs, loisirs de nature)
- > Valoriser le **patrimoine culturel**
- > Développer les services et la dynamisation des **centres-bourgs**
- > Cœuvrer pour des **paysages** désirés, révélant leurs spécificités.

13 mesures envisagées

Ces orientations seraient déclinées au sein d'une ou plusieurs mesures envisagées en termes d'objectifs stratégiques et opérationnels (démarches et grands projets) par les signataires (complétées par des dispositions particulières précisant des principes que se fixent les signataires et attendues au plan national) :

	ORIENTATION 1	ORIENTATION 2	ORIENTATION 3
MESURE THÉMATIQUE			
Objectif stratégique			
Objectif opérationnel (démarche, grands projets)	✓	✓	✓
MESURE THÉMATIQUE	✓		✓
MESURE THÉMATIQUE			
MESURE THÉMATIQUE	✓	✓	
MESURE THÉMATIQUE	✓	✓	✓
MESURE THÉMATIQUE		✓	
MESURE THÉMATIQUE		✓	

LES MESURES ENVISAGEES ET LEURS OBJECTIFS STRATEGIQUES (DISPOSITIONS) :

6 Mesure CLIMAT + Mesure ÉNERGIE

6.1 Contribution à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets

- 6.1.1 trajectoire de décarbonation visant à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre d'un facteur 4 d'ici 2043, en cohérence avec les meilleures pratiques environnementales Engager une
- 6.1.2 Adapter les projets et les pratiques aux effets du changement climatique

6.2 Développement d'une culture individuelle et collective autour des enjeux de la transition énergétique et du changement climatique

6.3 Poursuite d'une sobriété énergétique territoriale, alliant décarbonation des activités

- 6.3.1 Adapter la façon d'habiter le territoire aux enjeux des transitions et aux nouveaux usages
- 6.3.2 Développer des offres de mobilités actives, de transports en commun et de services ambulants

6.4 Veille à une production d'énergies renouvelables respectueuse des sensibilités du territoire

- 6.4.1 Principes généraux pour les projet de production d'énergie renouvelable
- 6.4.2 Principes relatifs au bois-énergie
- 6.4.3 Principes relatifs aux installations hydroélectriques
- 6.4.4 Principes relatifs aux pompes à chaleur (PAC)
- 6.4.5 Principes relatifs aux projets éoliens
- 6.4.6 Principes relatifs aux projets de solaire photovoltaïque ou thermique sur toiture
- 6.4.7 Principes relatifs aux projets photovoltaïque au sol et/ou agrivoltaïques
- 6.4.8 Principes relatifs aux projets de méthanisation
- 6.4.9 Principes relatifs aux projets de géothermie profonde

7 Mesure EDUCATION CULTURE

7.1 Développement de la conscience des spécificités et enjeux du territoire par tous les publics

7.2 Renforcement de l'accès à l'éducation, à la formation et développement des équipements et médias culturels

7.3 Diversification et soutien des démarches éducatives, culturelles et de sensibilisation

- 7.3.1 A destination des jeunes
- 7.3.2 A destination des familles et du grand public
- 7.3.3 Erreur ! Signet non défini. À destination des élus et socioprofessionnels

7.4 Intégration de la sensibilisation à la préparation de projets territoriaux

8 Mesure EAU MILIEUX AQUATIQUES

8.1 Développement d'une vision collective et prospective pour agir à grande échelle en faveur d'un partage raisonné et solidaire de l'eau et du respect des milieux aquatiques

8.2 Accompagnement des acteurs pour une gestion économe et durable de la ressource en eau

8.3 Préservation et reconquête écologique de la trame bleue

8.4 Préservation et restauration des lacs et tourbières face au changement climatique

8.5 Réduction de la vulnérabilité des milieux habités faces aux risques naturels liés à l'eau

9 Mesure PATRIMOINE NATUREL

9.1 Connaissance de la biodiversité et mobilisation pour protéger le vivant

9.2 Protection des réservoirs de biodiversité par des mesures adaptées et dans le cadre de l'aménagement du territoire

- 9.2.1 Poursuivre la gestion des sites protégés et préservés
- 9.2.2 Protéger de nouveaux réservoirs de biodiversité

9.3 Préservation et restauration des continuités écologiques

10 Mesure AGRICULTURE ALIMENTATION

10.1 Préservation le pastoralisme faisant vivre le territoire et ses patrimoines culturels et paysagers



10.1.1		Maintenir et promouvoir les estives
10.1.2		Soutenir une activité pastorale organisée et portée collectivement
10.1.3		Améliorer la résilience des systèmes pastoraux
10.2 Accompagnement de pratiques agricoles durables qui préservent et enrichissent les ressources naturelles du Parc		
10.2.1		Valoriser la prairie naturelle permanente comme pièce maîtresse de l'économie agricole locale
10.2.2		Développer la robustesse et l'adaptation des prairies naturelles au changement climatique en les maillant de structures agroécologiques (arbres, arbustes, haies, bosquets, murets, mares, talus...)
10.3 Soutien d'une économie agricole durable qui se diversifie pour assurer sa résilience et l'autonomie alimentaire du territoire		
10.4 Développement d'une alimentation privilégiant la consommation de produits locaux		
10.4.1		Développer une culture du « consommer local et durable, pour tous »
10.4.2		Développer les circuits économiques territorialisés et valoriser les productions durables

11 Mesure FORET BOIS

11.1 Développement d'une culture commune et fédération autour des fonctions de la forêt

11.2 Disposition >Déploiement de pratiques de gestion forestière intégrant les multiples enjeux de la forêt et permettant une adaptation progressive des forêts au changement climatique

11.3 Soutien d'une filière locale du bois qui valorise durablement la ressource

11.4 Engagement d'une stratégie de prévention et d'adaptation au risque incendie en forêt adaptée au contexte local

12 Mesure TOURISME LOISIRS DE NATURE

12.1 Accompagnement d'offres touristiques et de pratiques de loisirs de nature au regard des transitions en cours

12.1.1		Proposer des sites de fraîcheur adaptés aux périodes de fortes chaleurs
12.1.2		Aider les stations de montagne dans leurs mutations
12.1.3		Maîtriser la fréquentation liée au tourisme et aux loisirs de nature
12.1.4	offres de visites et séjours lents et décarbonés pour mieux apprécier la découverte du territoire et réduire l'empreinte énergétique	Promouvoir des

12.2 Soutien d'offres touristiques et de loisirs durables, ancrées sur les spécificités locales et accessibles au plus grand nombre

12.2.1	offres immersives, de découverte spécifiques au territoire et l'hybridation du tourisme avec d'autres filières	Encourager des
12.2.2	accompagnement et valorisation des offres touristiques et de loisirs de nature de qualité et durables	Incitation, Erreur ! Signet non défini.

13 Mesure PAYSAGES SITES REMARQUABLES

13.1 Préservation du caractère et de la perception des paysages du territoire

13.1.1		Conserver la haute qualité paysagère du Parc
13.1.2		Mettre en œuvre des principes de protection et de gestion des structures de chaque unité de paysage
13.1.3	projets et les politiques d'aménagement autour d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)	Guider les

13.2 Mise en œuvre d'outils pour la prise en compte des paysages dans l'aménagement du territoire

13.3 Intégration paysagère des infrastructures et équipements

13.3.1		Anticiper et garantir la qualité des projets d'aménagement et d'installation des infrastructures
13.3.2		Encadrer la publicité, les préenseignes et enseignes pour préserver les paysages

14 Mesure URBANISME BOURGS ACCUEIL

14.1 Mobilisation d'outils et de moyens en faveur d'une organisation durable de l'espace

14.1.1		Se doter d'outils et de moyens d'urbanisme adaptés pour une organisation durable de l'espace
14.1.2		Mettre en œuvre une trajectoire de sobriété foncière et de maîtrise de l'étalement urbain
14.1.3	récapitulatif des principes pertinents à prendre en compte dans les documents d'urbanisme	Tableau

14.2 Structuration du territoire autour d'une armature confortée de centralités majeures

14.3 Structuration du territoire autour d'une armature confortée de centralités majeures

14.3.1		(Re)penser les espaces publics pour maintenir des lieux vivants
14.3.2	centres anciens afin de contribuer à la vitalité des bourgs et préserver le patrimoine architectural et paysager	Reconquérir les
14.3.3	l'habitabilité des bourgs en s'appuyant sur le patrimoine local et en cohérence avec les transitions	Améliorer

14.4 Consolidation de la politique d'accueil et d'ancrage de nouveaux habitants au cœur des Volcans d'Auvergne

15 Mesure RISQUES NAURELS SANTÉ

15.1 Développement d'une culture territoriale du risque et des maladies fondée sur une meilleure compréhension des phénomènes et des dispositifs de prévention fiables

15.2 Préservation des écosystèmes pour davantage de robustesse faces aux maladies et aux risques naturels, en prenant en compte le changement climatique comme facteur aggravant

15.3 Recherche de modes d'habiter et d'alimentation plus sains et renforcement des services de soin

16 Mesure SOLS CARRIÈRES

16.1 Préservation et valorisation des sols naturels, agricoles et forestiers afin de garantir leur qualité, fonctionnalité écologique et pérennité

16.2 Encadrement des projets d'extraction pour assurer leur durabilité et la préservation des richesses patrimoniales du Parc

16.3 Valorisation de roches locales pour contribuer au maintien du patrimoine culturel du territoire



17 Mesure ENTREPRISES

17.1 Soutien d'une économie s'appuyant sur les ressources du territoire pour créer de la valeur ajoutée localement et contribuer à l'attractivité du territoire

17.1.1
environnement favorable à l'installation durable d'activités et d'emplois

Créer un
**Erreur ! Signet
non défini.**
Soutenir la

17.1.2

création, la reprise et la pérennité des entreprises artisanales et industrielles du territoire

17.2 Encouragement à l'adaptation des pratiques et valorisation avec l'appartenance au Parc des entreprises intégrant les transitions climatiques et environnementales

17.2.1

Faire des
activités artisanales et industrielles des moteurs des transitions écologiques et territoriales

17.2.2

Créer une
valeur d'appartenance au Parc, renforcer les synergies entre acteurs, valoriser les engagements des entreprises